

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE



2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

# PRÉAMBULE

L'élaboration du Schéma territorial des services aux familles : enfance, jeunesse, famille est le résultat d'une conjonction de plusieurs démarches portées par l'Etat, le Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

Dans le cadre de la politique voulue par le gouvernement traduite par le CIMAP (Comité Interministériel de la Modernisation de l'Action Publique) en 2013 chaque département doit élaborer un Schéma départemental des services aux familles afin de les soutenir et faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ce schéma vise également à créer les services nécessaires au soutien des parents dans leur fonction parentale.

L'objectif est de :

- parvenir à un diagnostic partagé des besoins sur les territoires ;
- développer des services aux familles (solution d'accueil pour les jeunes enfants et dispositifs de soutien à la parentalité) ;
- réduire les inégalités territoriales et sociales.

Dans le même temps, le Conseil départemental engageait une démarche de renouvellement de son Schéma « enfance, jeunesse, famille » afin de définir et mettre en œuvre sa politique d'action sociale dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de la famille et notamment en ce qui concerne la périnatalité, la prévention précoce, le soutien à la parentalité pour les parents fragilisés dans l'exercice de leur fonction parentale.

La décision de faire un schéma unique a été prise à l'unanimité, en renforçant le volet jeunesse.

Fort de ce constat, il est apparu opportun de renforcer le volet jeunesse afin de prendre en compte les attentes et les besoins globaux des familles et des parents dans l'exercice de leurs rôles dans un continuum selon les âges des enfants.

Le schéma a une vocation de planification dans le développement ou la consolidation de l'offre des services et des structures, avec une égale exigence de qualité des prestations offertes.

Il repose sur une dynamique partenariale et une coordination des différents acteurs, notamment entre les collectivités territoriales et les institutions concernées tout en préservant la répartition actuelle des compétences de chacun.

Le Schéma territorial des services aux familles : enfance, jeunesse, famille sera mis en œuvre dans le cadre d'une instance unique de pilotage.

# S O M M A I R E

## ETAT DES LIEUX

page 5

### CHAPITRE I

#### PRÉALABLE

pages 7 à 9

### CHAPITRE II

#### DÉPARTEMENT DE LA CREUSE ET SES TERRITOIRES

pages 11 à 18

### CHAPITRE III

#### LES FAMILLES

pages 19 à 38

### CHAPITRE IV

#### L'OFFRE DE LA PETITE ENFANCE À LA JEUNESSE

pages 39 à 58

## DIAGNOSTIC

page 59

#### PRÉALABLE

pages 61 à 66

#### OBJECTIFS « AXES + ACTIONS »

pages 67 à 71

## SUIVI / REALISATION

page 73

#### GOUVERNANCE ET ANIMATION

pages 75 et 76

#### CALENDRIER

page 77

#### ÉVALUATION

pages 79 à 81

#### LES SIGNATAIRES

pages 83 à 87

#### MODÈLE FICHE « AXES + ACTIONS »

pages 88 et 89

## GLOSSAIRE

page 91



**ETAT  
DES LIEUX**

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

A photograph of a meeting around a dark table. In the foreground, a person's hands are visible, one holding a pen and the other resting on a document. In the background, another person's arms are crossed. A semi-transparent circular overlay is centered on the table, containing the text 'ETAT DES LIEUX', 'CHAPITRE I', and 'PRÉALABLE'.

ETAT DES LIEUX

CHAPITRE I  
**PRÉALABLE**

**Les Schémas départementaux des services aux familles, instaurés par la circulaire du 22 janvier 2015, visent à élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales.**

À ce titre, ils contribuent à :

- **renforcer** le partenariat et la coordination entre les acteurs au service du jeune enfant et de ses parents ;
- **conforter** le pilotage local, adapté aux besoins des territoires, de la politique de la petite enfance et du soutien à la parentalité ;
- **élaborer** une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité valorisant le développement des compétences parentales par les échanges entre pairs, et notamment l'apprentissage de la langue et la lutte contre l'illettrisme ;
- **définir** de manière concertée des territoires prioritaires en matière d'accueil de la petite enfance ;
- **articuler** les dynamiques départementales et municipales en favorisant une action coordonnée des acteurs.

L'ensemble de la démarche permet de coordonner les dispositifs et les différents acteurs, pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre<sup>1</sup>.

Les schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale ont été introduits par la loi du 30 juin 1975 et confortés par celle du 13 août 2004. De la compétence du Département, ils ont pour objectifs :

- d'apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;
- de dresser le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante ;
- de déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre ;
- de préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services ;
- de définir les critères d'évaluation des actions mises en oeuvre dans le cadre du schéma.

Le Schéma Enfance Famille Jeunesse 2010-2015 piloté par le Conseil départemental englobait déjà toutes les thématiques liées à la prévention, la petite enfance, la parentalité et la protection des mineurs, et était largement partenarial.

L'élaboration d'un schéma départemental des services aux familles de la Creuse est de nouveau une démarche partenariale basée sur un diagnostic partagé permettant de définir des orientations et un plan d'actions. Le schéma se traduira par un document unique recouvrant les domaines suivants :

- enfance, parentalité au fur et à mesure que l'enfant grandit ;
- jeunesse ;
- périnatalité, prévention, protection de l'enfance et de la famille.

---

<sup>1</sup> Guide d'élaboration du schéma départemental des services aux familles, Ministère des affaires sociales /CNAF juin 2015



## La parentalité

**La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.**

C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Elle **qualifie le lien entre un adulte et un enfant**, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de **fonctions**, de **droits et d'obligations** (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercées dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).

Elle s'inscrit dans **l'environnement social et éducatif** où vivent la famille et l'enfant.

(Définition du Comité national de soutien à la parentalité validée le 10 novembre 2011).

## Le soutien à la parentalité

La politique de soutien à la parentalité répond aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale. Cette politique publique consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant et mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle<sup>2</sup>.

Les objectifs opérationnels fixés à la branche Famille de la CAF et MSA consistent à :

- développer une offre territoriale diversifiée et mieux structurée pour réduire les inégalités d'accès pour les parents ;
- assurer une meilleure visibilité à la politique de soutien à la parentalité et un meilleur accès des parents à l'information ;
- renforcer la fonction d'animation au sein de la gouvernance partenariale du soutien à la parentalité
- mettre en place des parcours généraux pour faciliter l'accès aux droits et des parcours spécifiques répondant à des événements de vie particuliers.

Une autre approche de la parentalité, donnée par le Centre d'analyse stratégique dans un document de septembre 2012 « Aider les parents à être parents », pose trois principes de base auxquels obéissent les politiques de soutien à la parentalité :

- les actions doivent s'adresser avant tout aux parents ;
- elles visent explicitement à améliorer le bien-être de l'enfant et/ou des parents ;
- elles cherchent à agir sur les compétences parentales.

---

<sup>2</sup> Circulaire CNAF n° 2014-017 du 30 avril 2014

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

ETAT DES LIEUX

CHAPITRE II  
**DÉPARTEMENT**  
DE LA CREUSE  
ET SES TERRITOIRES

## 1. LA CREUSE : UN TERRITOIRE DE TRANSITION

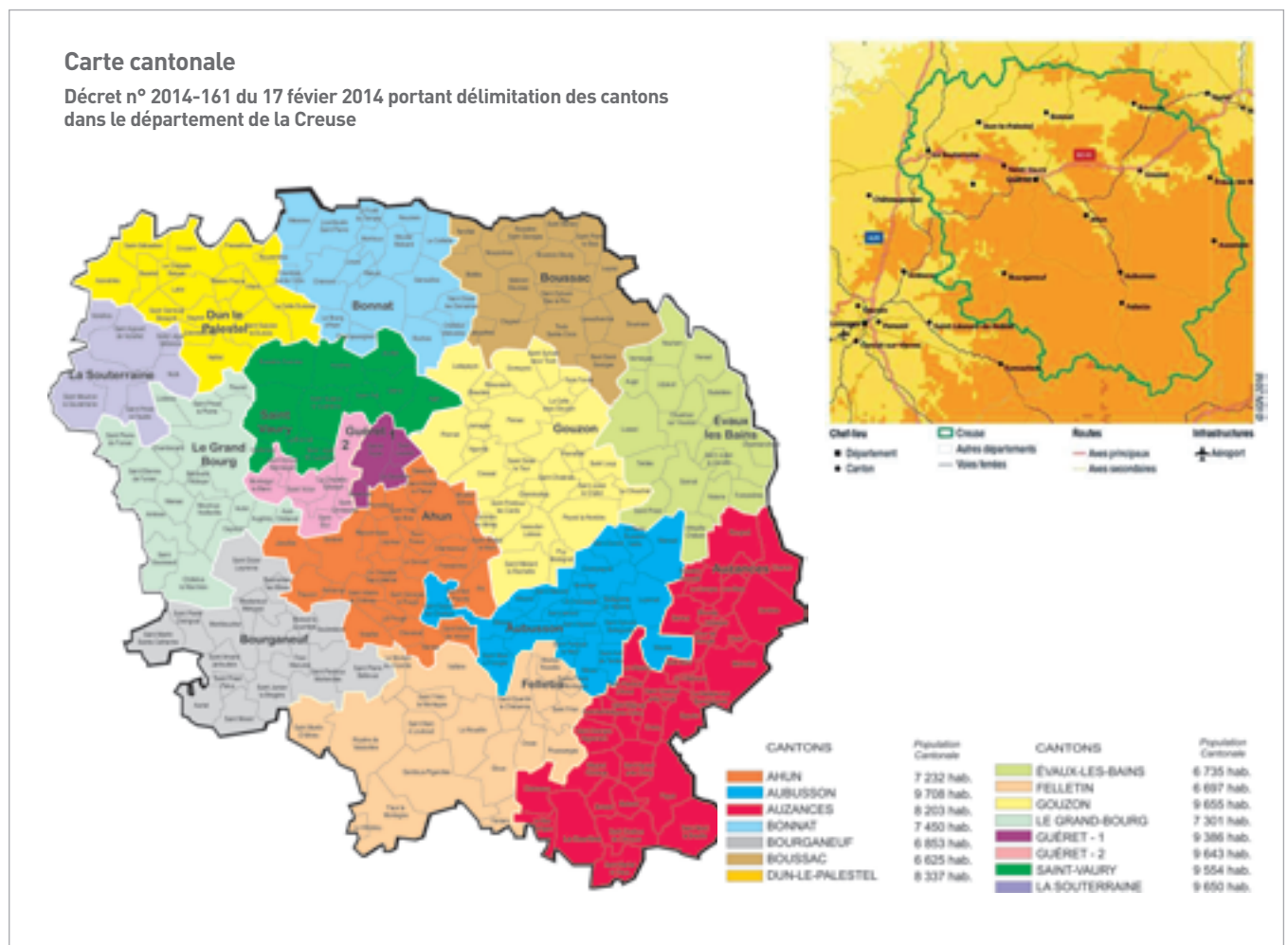
La Creuse, territoire de transition, c'est en ces termes que l'Insee qualifie le département dans une note d'analyse de février 2016<sup>3</sup>.

La Creuse est adossée à l'extrémité nord-ouest du Massif Central et s'étend sur 5 565 km<sup>2</sup>. Le relief forme un plan incliné qui s'élève progressivement depuis l'ouest et le nord, à proximité des plaines du sud de l'Indre et de l'Allier, jusqu'au plateau de Millevaches au sud-est. L'altitude varie de 200 à 930 m.

Lieu de passage entre le sud et le nord de l'Europe, le département est parcouru d'ouest en est dans sa partie nord par la RN 145, et bordé à l'ouest par l'A 20 (Paris-Toulouse).

Les infrastructures ferroviaires obéissent au même schéma : un axe nord-sud (ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) qui dessert La Souterraine à l'ouest, et une liaison transversale Limoges-Guéret-Montluçon.

La Creuse compte 2 arrondissements (Guéret et Aubusson), 15 cantons et 259 communes.



L'intercommunalité est, comme partout en France en cours de recomposition : la Creuse compte 15 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (dont la Communauté d'agglomération du Grand Guéret), mais ce nombre sera réduit à 7 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la mise en oeuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

<sup>3</sup> INSEE analyse n°8 février 2016

**Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI)**

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2014



**Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**  
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre en Creuse



Source IGN 20 septembre 2016

Le département compte également quatre Pays dont les limites seront nécessairement affectées par la nouvelle organisation intercommunale :

- Pays Combraille en Marche
- Pays de Guéret
- Pays Ouest Creuse
- Pays du Sud Creusois

Une vingtaine de communes du sud du département ne sont rattachées à aucun Pays, tout en appartenant au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

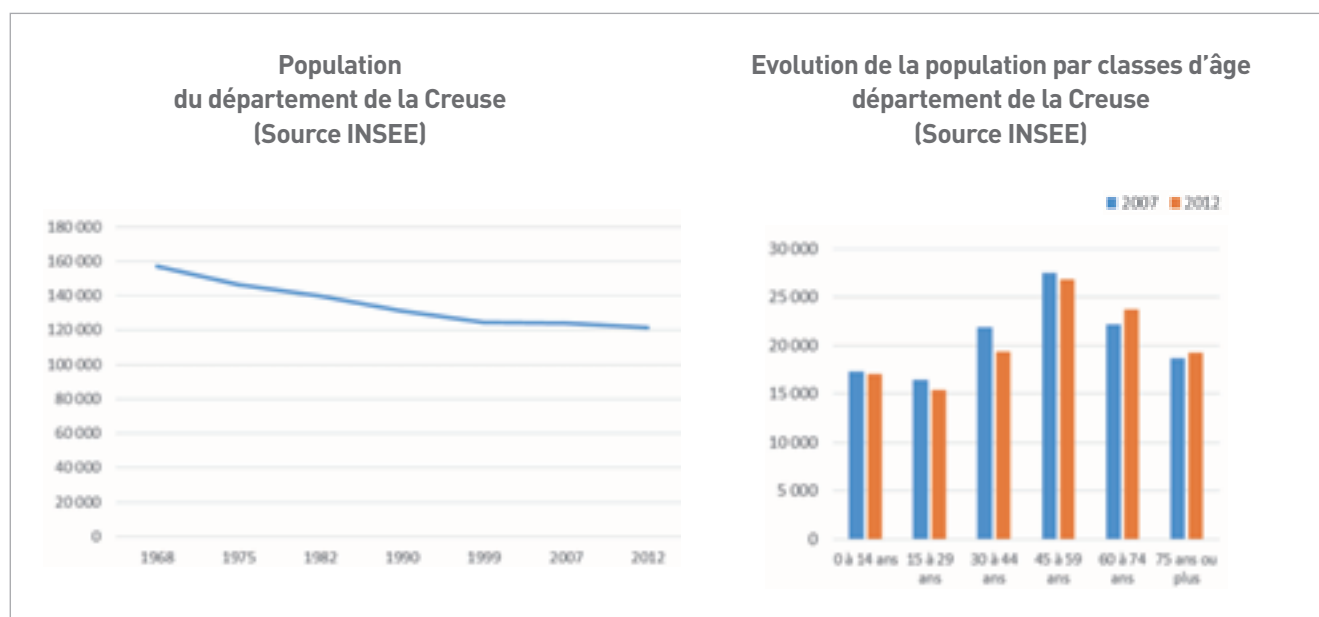


## 2. LA POURSUITE DU DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE MALGRÉ UNE ATTRACTIVITÉ AVÉRÉE

Avec un peu plus de 120 000 habitants, la Creuse est l'un des départements les moins peuplés de la région Nouvelle-Aquitaine formée par la réunion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, derrière la Lozère et le Lot-et-Garonne.

Longtemps marquée par un exode rural massif, la Creuse bénéficie aujourd'hui d'une attractivité migratoire (+0,3% par an) qui atténue la baisse de la population. Le déclin démographique se poursuit cependant du fait d'un solde naturel négatif plus important (0,8% par an).

Corrélativement à ces évolutions, le département vieillit : l'indice de vieillissement (rapport entre la population de 65 ans ou plus et celle des moins de 20 ans) s'établit à 1,49 contre 0,97 à l'échelle régionale.

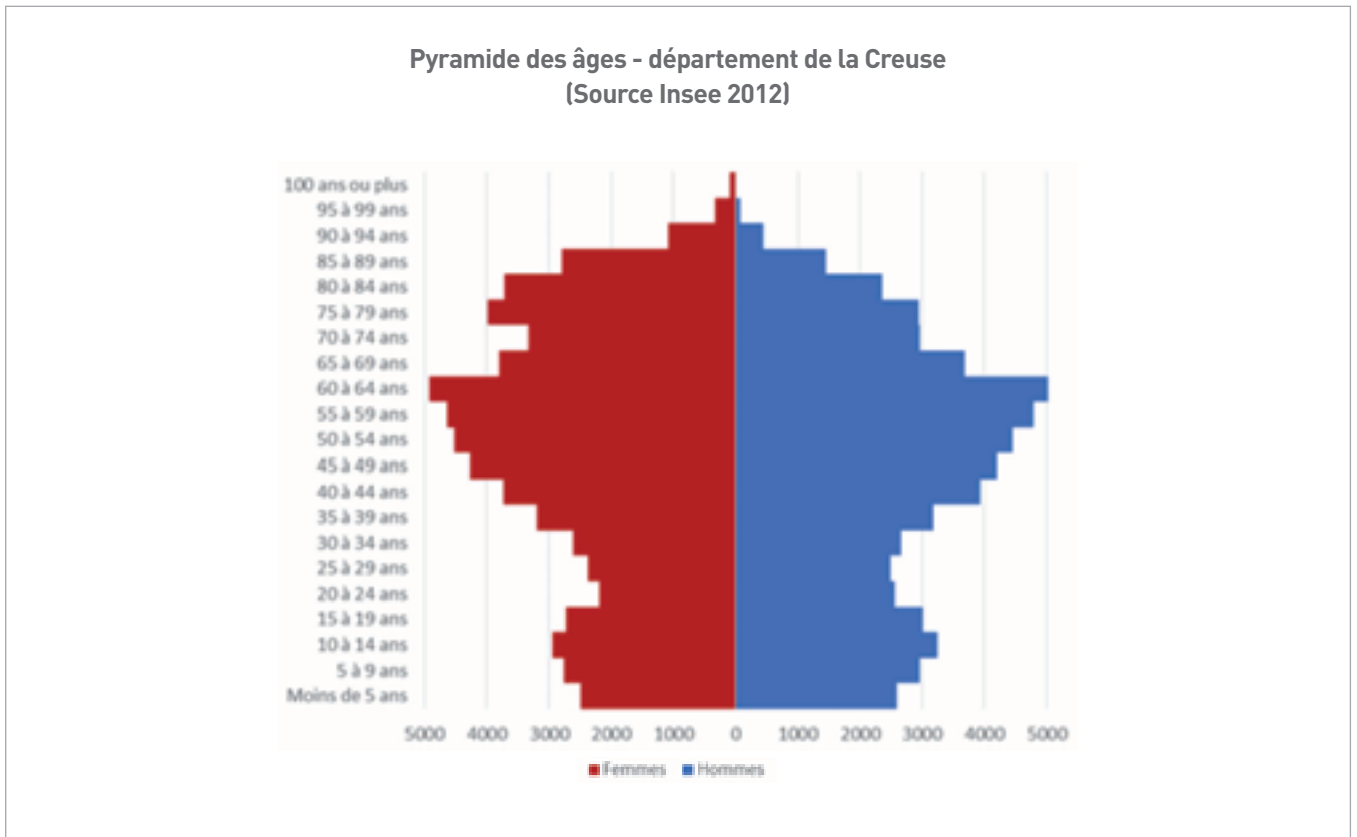


Le département a perdu 13,2% de sa population entre 1982 et 2012. La baisse atteint encore près de 2% entre 2007 et 2012.

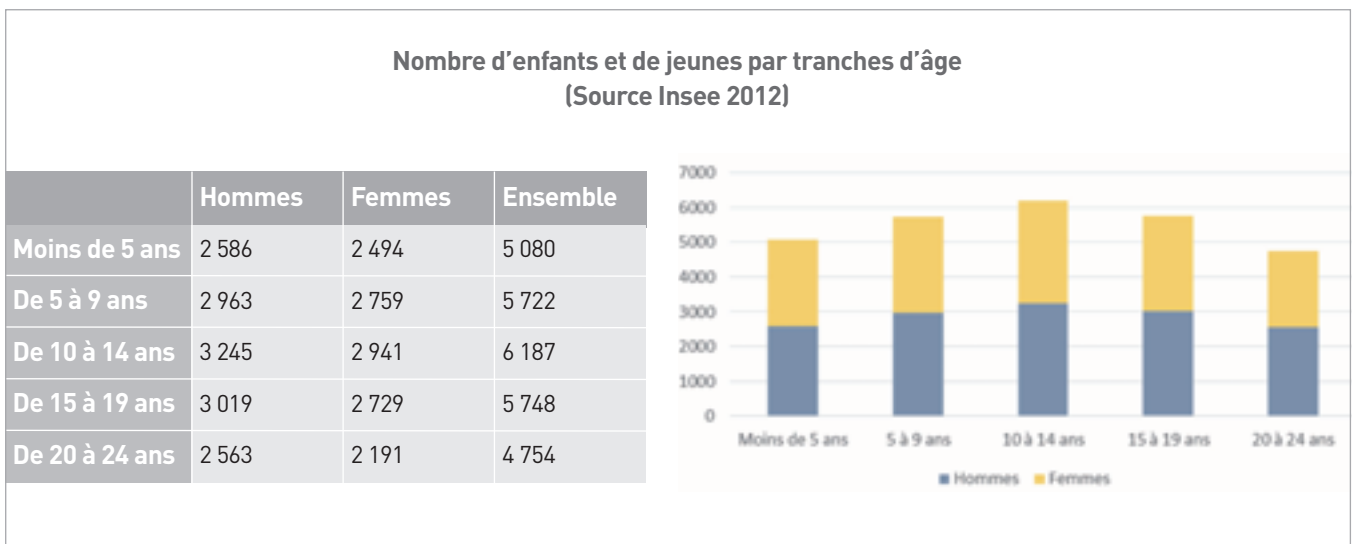
Cette baisse atteint surtout les jeunes adultes et les enfants, alors que la population des personnes âgées de plus de 60 ans augmente régulièrement.

TRANCHES D'ÂGE	2007	2012	Evolution de 2007 à 2012	
De 0 à 14 ans	17 257	16 989	-1,6%	↘
De 15 à 29 ans	16 366	15 359	-6,2%	↘
De 30 à 44 ans	21 890	19 297	-11,8%	↘
De 45 à 59 ans	27 513	26 862	-2,4%	↘
De 60 à 74 ans	22 166	23 738	7,1%	↗
75 ans ou plus	18 670	19 272	3,2%	↗
<b>TOTAL</b>	<b>123 862</b>	<b>121 517</b>	<b>-1,9%</b>	↘

La pyramide des âges du département de la Creuse apparaît ainsi déséquilibrée, avec une base étroite mettant en évidence le « manque de jeunes » et la surreprésentation des personnes âgées.



La Creuse compte, en 2012, un peu plus de 5 000 enfants de moins de 5 ans.





### 3. LA DENSITÉ MOYENNE DE LA POPULATION

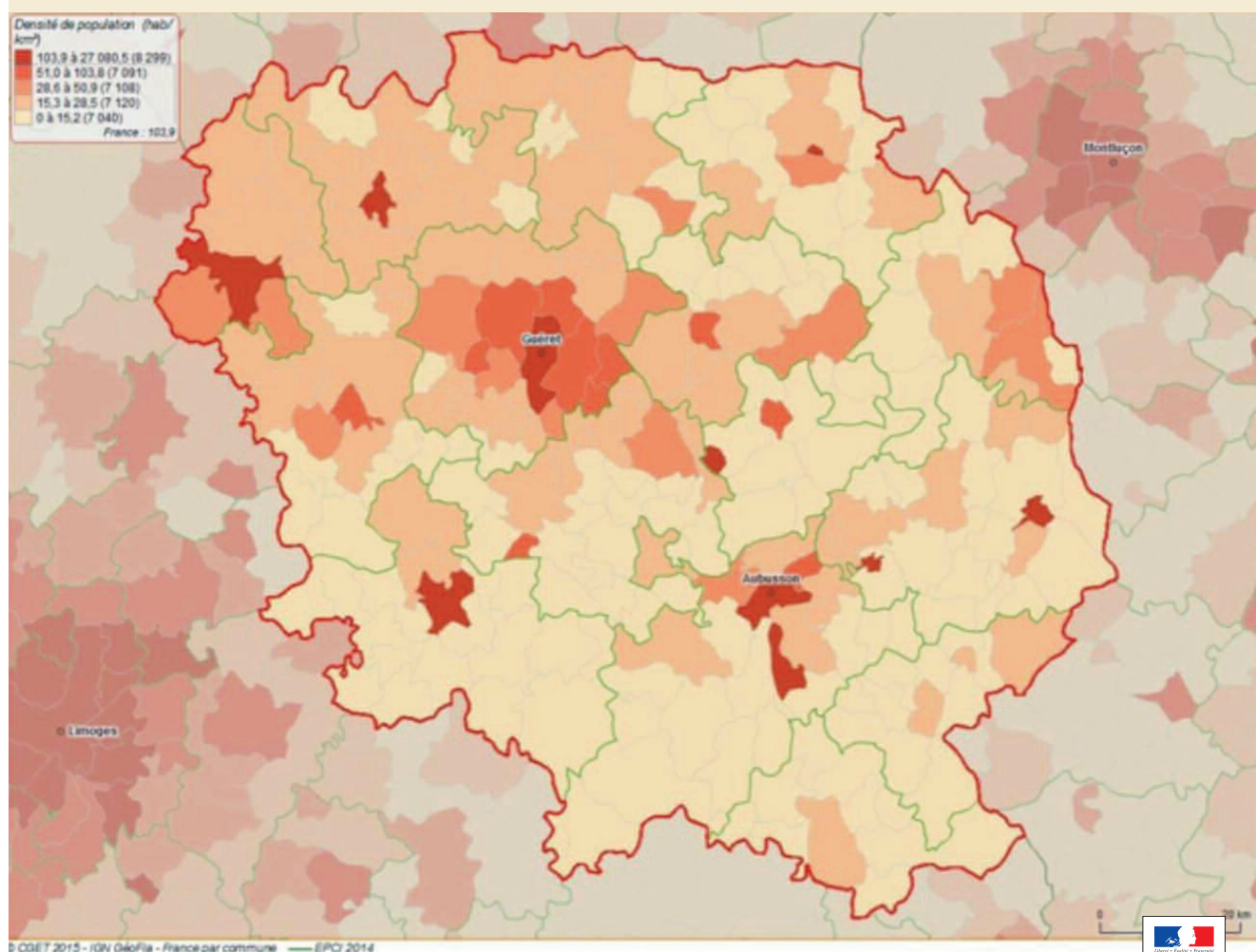
Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la population totale du département est de 121 517 habitants soit une densité moyenne de 21,8 habitants /km<sup>2</sup>. Elle est de 118 habitants au km<sup>2</sup> à l'échelle nationale.

Seul le département de la Lozère est moins densément peuplé que la Creuse.

Près du ¼ de la population vit dans la communauté de communes du Grand Guéret (22 communes).

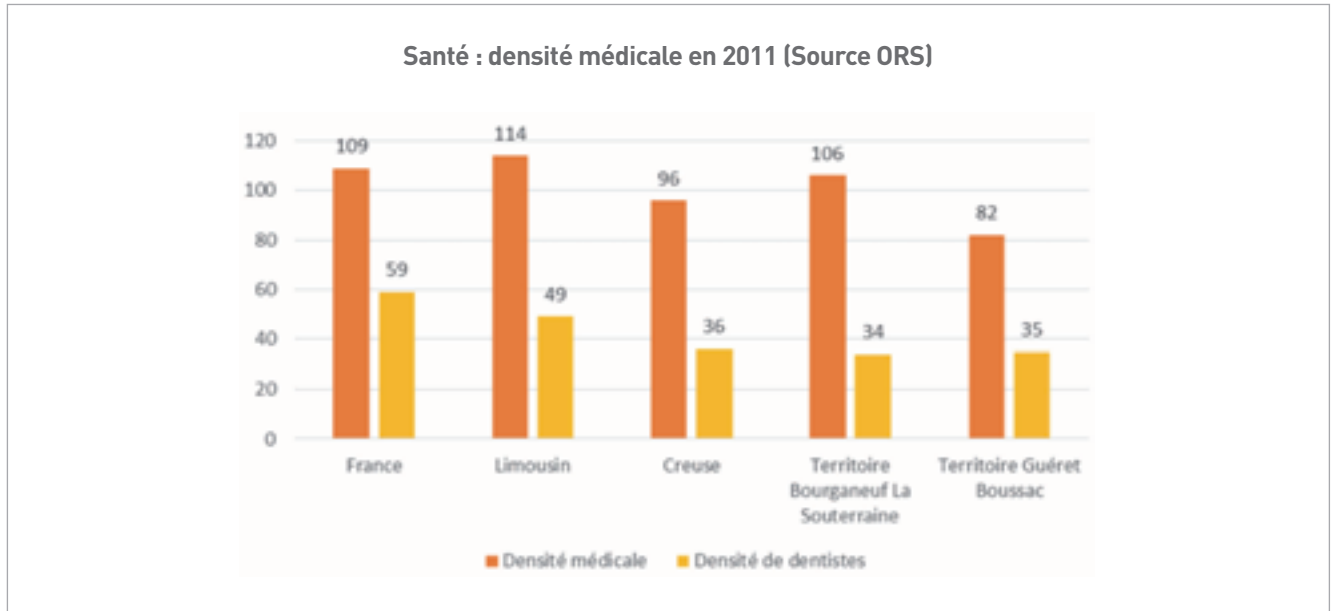
Cette caractéristique est essentielle et explique des problématiques liées à l'accès aux services, à la mobilité, aux transports, problématiques fortement identifiées lors des ateliers territoriaux organisés en mai 2016.

Densité de population communale en Creuse en 2012  
(Source Insee RP 2013)



## 4. LA DENSITÉ MÉDICALE

La Creuse souffre d'un sous équipement en offre médicale de proximité, avec une densité de médecins généralistes de 96 pour 100 000 habitants, pour 114 à l'échelle du Limousin, et 109 au niveau national.



En 2016, la situation s'aggrave, la Creuse ne comptant plus que 84 médecins pour 100 000 habitants, contre 100 à l'échelle du Limousin et 131 au niveau national.



ETAT DES LIEUX

CHAPITRE III  
**LES FAMILLES**

## 1. PÉRINATALITÉ, ACCOUCHEMENT

Le schéma précédent « Enfance, famille, jeunesse 2010-2015 » a pointé la nécessité de renforcer la prévention précoce qui s'établit :

- **autour du Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF)** ainsi qu'un partenariat renforcé avec les différents partenaires, dont l'Éducation Nationale.

Ceci permettant :

- . l'information de 2 474 jeunes par le CPEF, dont 2256 dans le cadre scolaire (données 2015) ;
- . une augmentation des consultations au CPEF de 20% (464 consultations en 2015) dont 74,6% de mineurs. En 2014, 177 IVG ont été comptabilisés en Creuse, dont 5,1% ont concerné des mineurs (4,9% à l'échelle du Limousin).

- **sur les périodes pré et post-natales**, en optimisant l'entretien du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse. Ainsi, en 2014 il a pu être réalisé 460 entretiens sur les 523 naissances à Guéret et 533 consultations médicales sur les hôpitaux extérieurs. La prévention s'établit ici également en favorisant le dépistage des situations à risques. Ainsi en 2015, 408 femmes ont été vues en maternité après accouchement, 192 situations ont nécessité un lien avec l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS), 2 974 enfants ont été vus en Protection Maternelle et Infantile (PMI) et 1 477 à domicile, 706 enfants en file active sont suivis par le médecin de PMI.

75 enfants sont suivis par le CAMPS dont 74% ont plus de trois ans et 5% ont moins d'un an (avec une durée de prise en charge de 36 à 54 mois), 99 enfants se trouvent en file active avec un délai de 11 mois avant le premier soin.

- **tout au long du parcours scolaire**, voir le chapitre IV-1-d La préscolarisation.

## 2. LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

Le département compte 12 130 familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans.

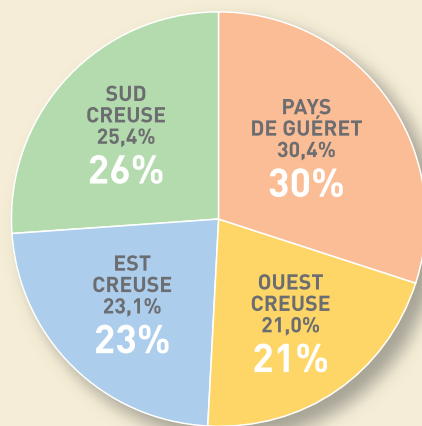
26% des familles avec des enfants de moins de 18 ans vivent sur la communauté d'agglomération du Grand Guéret.

Ce sont ensuite, les communautés de communes du Pays Sostranien et de Creuse Grand Sud qui concentrent le plus grand nombre de familles avec enfants (10% chacune).

Le Pays de Guéret concentre naturellement le plus grand nombre de familles avec enfants, mais la répartition entre les quatre grands territoires qui composent le département s'avère relativement équilibrée.

Familles avec enfant(s) de moins de 18 ans, par EPCI, en Creuse





Nombre en % de familles avec enfant(s) de moins de 18 ans

NOMBRE DE FAMILLES AVEC ENFANT(S) DE MOINS DE 18 ANS PAR EPCI

<b>PAYS DE GUÉRET</b>	CA du Grand Guéret	3 110	3 692	<b>30,4%</b>
	CC Portes de la Creuse en Marche	582		
<b>OUEST CREUSE</b>	CC du Pays Sostranien	1 171	2 552	<b>21,0%</b>
	CC de Bénévent / Grand-Bourg	665		
	CC du Pays Dunois	716		
<b>EST CREUSE</b>	CC du Pays de Boussac	595	2 800	<b>23,1%</b>
	CC du Carrefour des Quatre Provinces	612		
	CC Auzances / Bellegarde	650		
	CC d'Evau-les-Bains / Chambon-sur-Voueize	564		
	CC de Chénérailles	379		
<b>SUD CREUSE</b>	CC Bourgneuf / Royère de Vassivière	715	3 086	<b>25,4%</b>
	CC du Haut Pays Marchois	246		
	CC des Sources de la Creuse	157		
	CC Creuse Grand Sud	1 211		
	CC du Pays Creuse - Thaurion - Gartempe	757		
<b>TOTAL</b>		<b>12 130</b>		<b>100,0%</b>

### 3. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FAMILLES ALLOCATAIRES PAR EPCI

8 746 familles avec enfant(s) à charge sont allocataires de la CAF de la Creuse en 2014 (Source CAF/BCA).

1 387 familles avec enfant(s) à charge sont allocataires de la MSA de la Creuse en 2014 (Source MSA).

Ces familles représentent plus de 7 familles avec enfant(s) sur 10 dans le département<sup>4</sup>.

L'observation de l'évolution du nombre de familles allocataires avec enfant(s) permet donc d'obtenir une idée plus générale de l'évolution du nombre de familles avec enfants sur le territoire.

NOMBRE DE FOYERS ALLOCATAIRES ET SON ÉVOLUTION 2010-2014, PAR EPCI									
EPCI		Allocataires			Nombre de familles allocataires avec enfants				
					Nombre			Part	
		2010	2014	Evolution (%)	2010	2014	Evolution (%)	2010	2014
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	CA du Grand Guéret	5 170	5 154	-0,3%	2 516	2 501	-0,6%	48,7%	48,5%
	CC Portes de la Creuse en Marche	676	714	5,6%	420	426	1,4%	62,1%	<b>59,7%</b>
<b>QUEST CREUSE</b>	CC du Pays Sostranien	1 627	1 744	7,2%	907	877	-3,3%	55,7%	50,3%
	CC de Bénévent / Grand-Bourg	773	803	3,9%	469	473	0,9%	60,7%	<b>58,9%</b>
	CC du Pays Dunois	768	759	-1,2%	475	445	-6,3%	61,8%	<b>58,6%</b>
<b>EST CREUSE</b>	CC du Pays de Boussac	729	718	-1,5%	404	385	-4,7%	55,4%	<b>53,6%</b>
	CC du Carrefour des Quatre Provinces	665	754	13,4%	412	459	11,4%	61,9%	<b>60,9%</b>
	CC Auzances / Bellegarde	814	811	-0,4%	466	447	-4,1%	57,2%	<b>55,1%</b>
	CC d'Evaux-les-Bains / Chambon-sur-Voueize	674	695	3,1%	356	345	-3,1%	52,8%	49,6%
	CC de Chénérailles	505	511	1,2%	284	260	-8,5%	56,3%	50,9%
<b>SUD CREUSE</b>	CC Bourganeuf / Royère de Vassivière	948	978	3,2%	510	479	-6,1%	53,8%	19,0%
	CC du Haut Pays Marchois	270	253	-6,3%	166	135	-18,7%	61,5%	<b>53,4%</b>
	CC des Sources de la Creuse	204	244	19,6%	105	110	-4,8%	51,5%	45,1%
	CC Creuse Grand Sud	2 038	2 073	1,7%	887	888	0,1%	43,5%	42,8%
	CC du Pays Creuse - Thaurion - Gartempe	834	885	6,1%	513	516	0,6%	61,5%	<b>58,3%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 695</b>	<b>17 096</b>	<b>2,4%</b>	<b>8 890</b>	<b>8 746</b>	<b>-1,6%</b>	<b>53,2%</b>	<b>51,2%</b>

Les évolutions du nombre d'allocataires avec et sans enfants entre 2010 et 2014 sont indiquées **en violet** lorsqu'elles sont supérieures à la moyenne départementale et **en rose** lorsqu'elles sont inférieures à la moyenne départementale. Les EPCI qui ont connu des évolutions importantes sont signalées en gras.

Alors que le nombre total de famille augmente de 2,4% en Creuse, celui des familles allocataires avec enfant(s) diminue de 1,6% entre 2010 et 2014, mais cette baisse n'affecte pas les territoires de la même façon.

On note un réel contraste dans l'évolution du nombre de foyers allocataires avec enfant(s) selon les EPCI. Par exemple, la communauté de communes du Carrefour des Quatre Provinces enregistre une croissance de 11,4% avec une progression de près de 50 familles alors que la communauté de communes de Chénérailles perd 20 familles soit -8,4%. Ces contrastes témoignent du vieillissement de la population et d'une diminution des familles dans les territoires très ruraux.

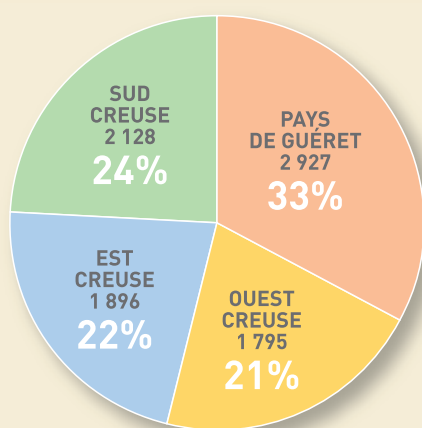
La communauté d'agglomération du Grand Guéret, qui concentre plus de 28% des familles allocataires du département enregistre une relative stabilité au cours de ces 4 années.

<sup>4</sup> En rapportant le nombre de familles allocataires avec enfant(s) (source Caf, BCA) au nombre de familles avec enfant(s) de moins de 18 ans (source Insee) on obtient 8 746 familles allocataires avec enfant(s) / 12 156 familles avec enfant(s) de moins de 18 ans = 72%

Une analyse par grand territoire montre un relatif équilibre des familles allocataires avec enfants. Si le Pays de Guéret concentre le tiers de ces familles, les autres territoires, essentiellement ruraux, comptent chacun plus de 20% des familles allocataires avec enfants du département.

Concernant les allocataires MSA en 2014 on note :

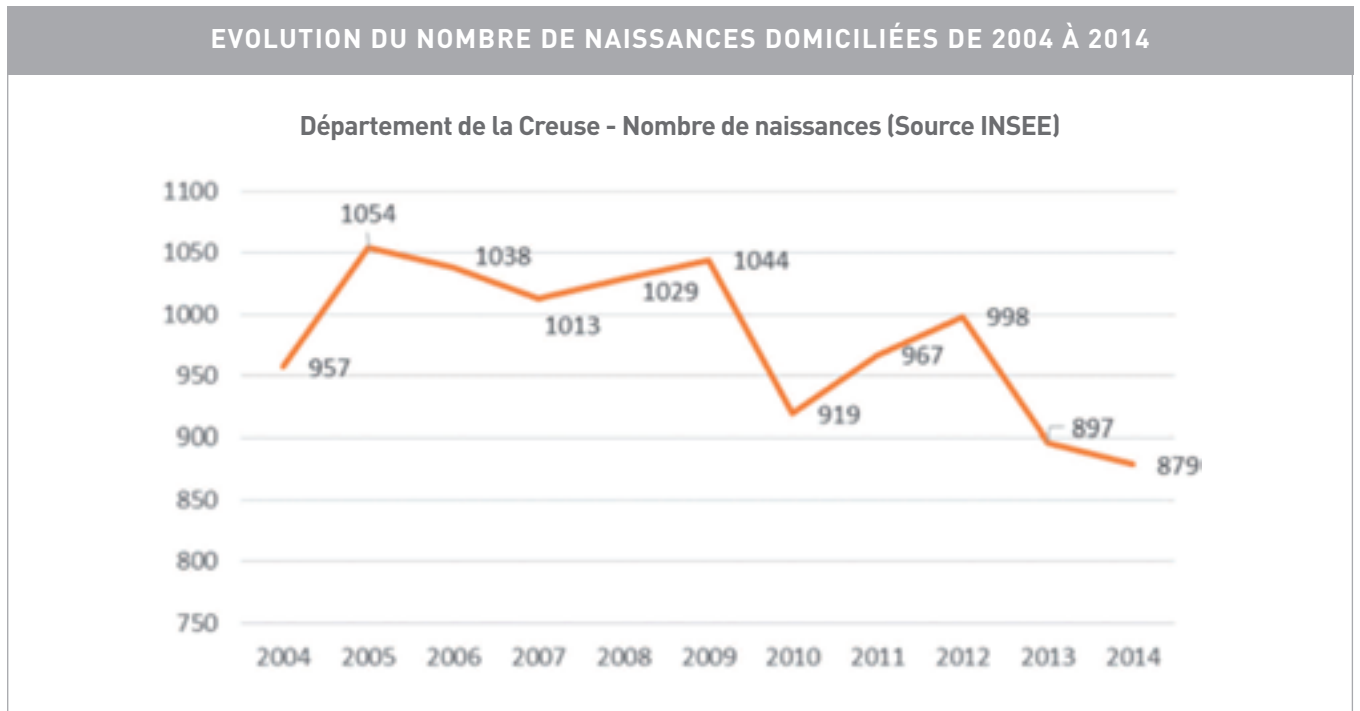
- 213 familles au Pays de Guéret, soit 15,36%
- 424 familles dans l'Est Creuse, soit 30,56%
- 248 familles dans l'Ouest Creuse, soit 17,89%
- 502 familles dans le Sud Creuse, soit 36,19%



Nombre et % de familles allocataires CAF avec enfant(s) en 2014

	Allocataires			Nombre de familles allocataires avec enfant(s)			Part des foyers allocataires avec enfant(s)	
	2010	2014	Evolution (%)	2010	2014	Evolution (%)	2010	2014
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	5 846	5 868	<b>0,4%</b>	2 936	2 927	<b>-0,3%</b>	50,2%	49,9%
<b>OUEST CREUSE</b>	3 168	3 306	<b>4,4%</b>	1 851	1 795	<b>-3,0%</b>	58,4%	54,3%
<b>EST CREUSE</b>	3 387	3 489	<b>3,0%</b>	1 922	1 896	<b>-1,4%</b>	56,7%	54,3%
<b>SUD CREUSE</b>	4 294	4 433	<b>3,2%</b>	2 181	2 128	<b>-2,4%</b>	50,8%	48,0%
<b>TOTAL</b>	<b>16 695</b>	<b>17 096</b>	<b>2,4%</b>	<b>8 890</b>	<b>8 746</b>	<b>-1,6%</b>	<b>53,2%</b>	<b>51,2%</b>

## 4. NOMBRE ET ÉVOLUTION DES NAISSANCES



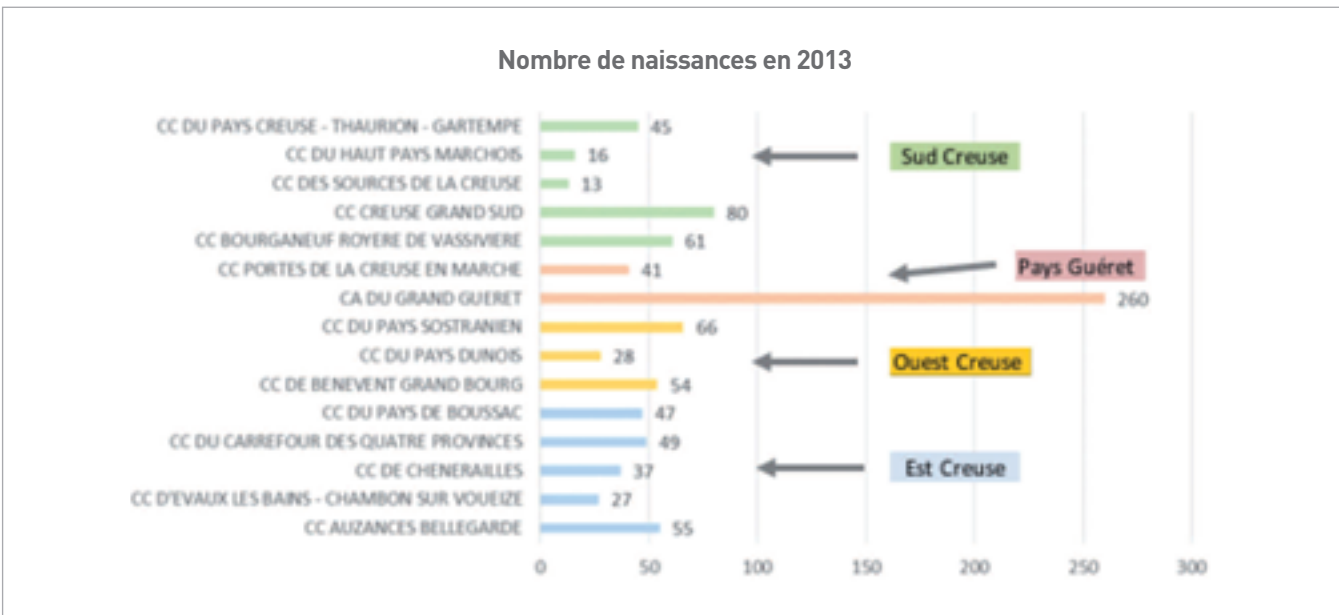
En dix ans, le nombre de naissances domiciliées dans le département a diminué de 8%, soit une baisse de 78 naissances. En 2014, le nombre de naissances creusoises n'a jamais été aussi bas.

**NOMBRE DE NAISSANCES DOMICILIÉES 2013 PAR EPCI ET PAR TERRITOIRE**

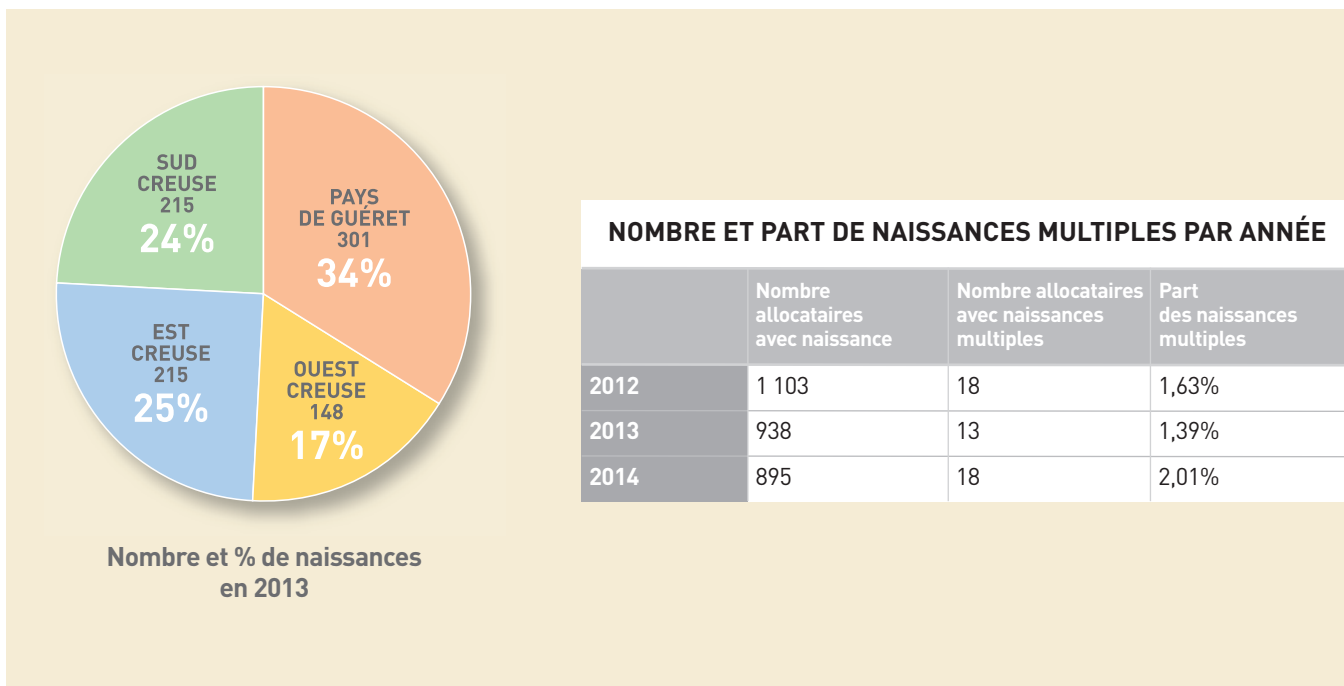
EPCI		Nombre de naissances en 2013	
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	CA du Grand Guéret	260	<b>301</b>
	CC Portes de la Creuse en Marche	41	
<b>OUEST CREUSE</b>	CC du Pays Sostranien	66	<b>148</b>
	CC de Bénévent / Grand-Bourg	54	
	CC du Pays Dunois	28	
<b>EST CREUSE</b>	CC du Pays de Boussac	47	<b>215</b>
	CC du Carrefour des Quatre Provinces	49	
	CC Auzances / Bellegarde	55	
	CC d'Évaux-les-Bains / Chambon-sur-Voueize	27	
	CC de Chénérailles	37	
<b>SUD CREUSE</b>	CC Bourganeuf / Royère de Vassivière	61	<b>215</b>
	CC du Haut Pays Marchois	16	
	CC des Sources de la Creuse	13	
	CC Creuse Grand Sud	80	
	CC du Pays Creuse - Thaurion - Gartempe	45	
<b>TOTAL</b>		<b>879</b>	

Le département de la Creuse est un département très contrasté entre le milieu rural et le pôle urbain du Grand Guéret qui concentre familles avec enfants et nombre de naissances.



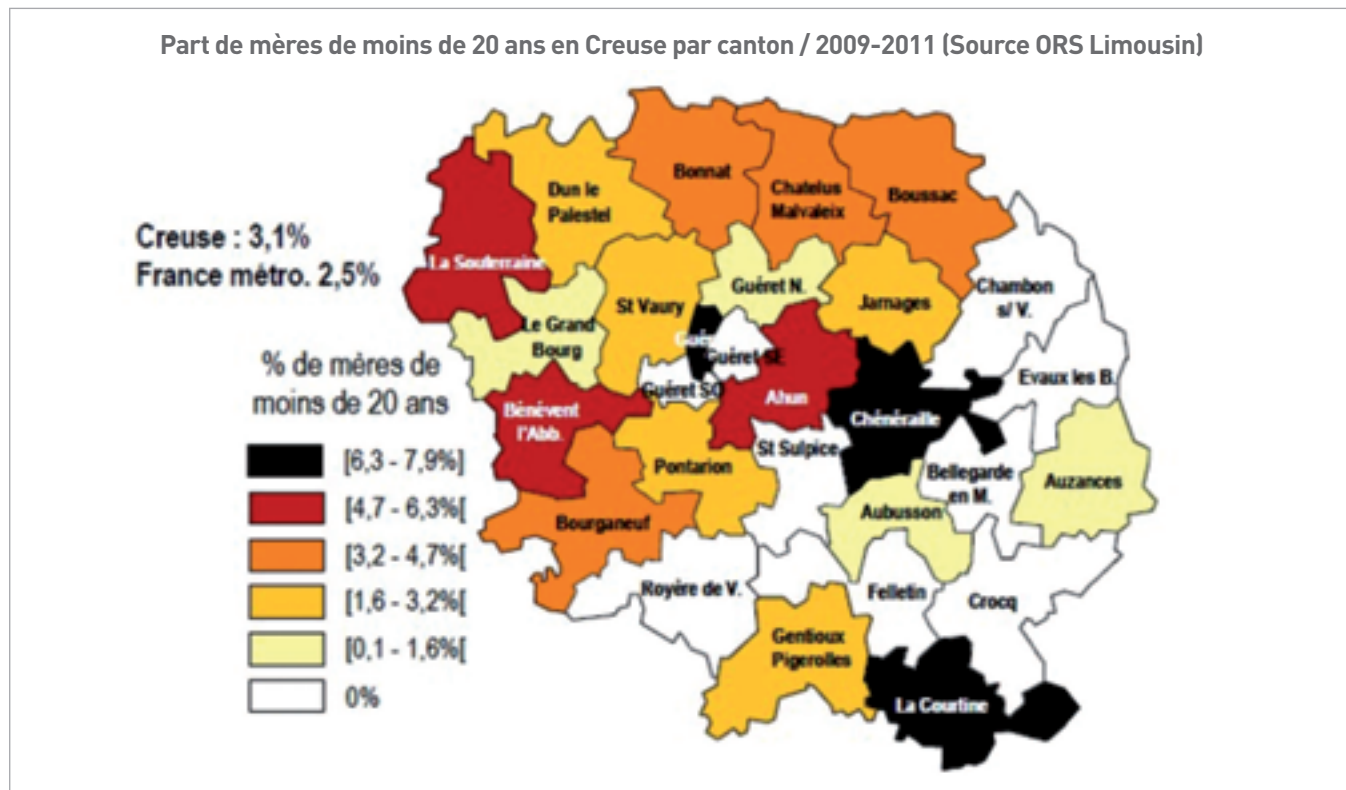


Si l'on raisonne par grande entité territoriale, le contraste apparaît moins saisissant : le Pays de Guéret domine évidemment, avec 34% des naissances du département, mais le Sud et l'Est du département comptent chacun pour un quart des naissances. L'Ouest arrive en dernière position, avec 17% des naissances.



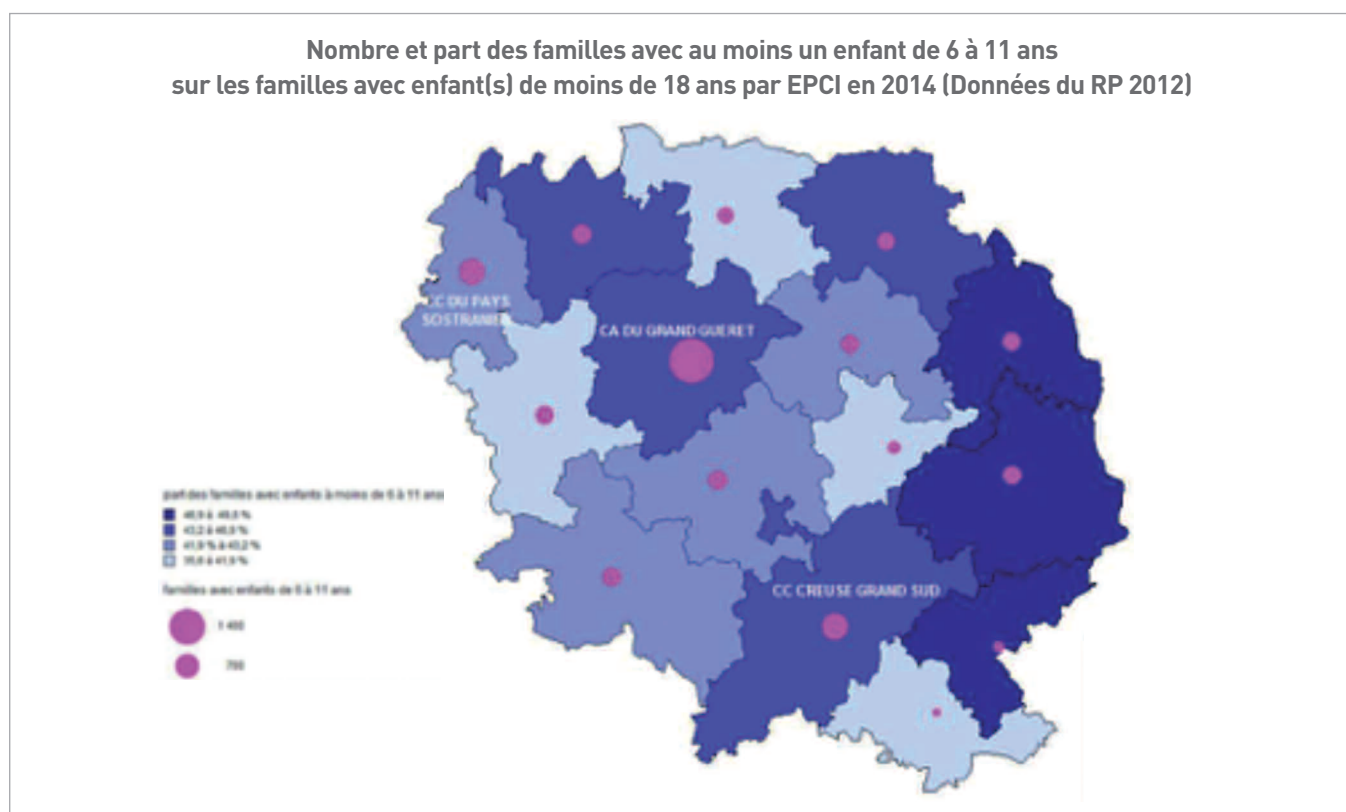
Les naissances multiples ne représentent pas un phénomène important dans le département creusois. La proportion de naissances multiples observée y est sensiblement identique à celle de la France métropolitaine (1,8% en 2014).

En 2014, 18 foyers allocataires de la Caf de la Creuse ont connu une naissance multiple.



En 2014, la CAF a enregistré 10 naissances de mères mineures et aucune côté MSA.

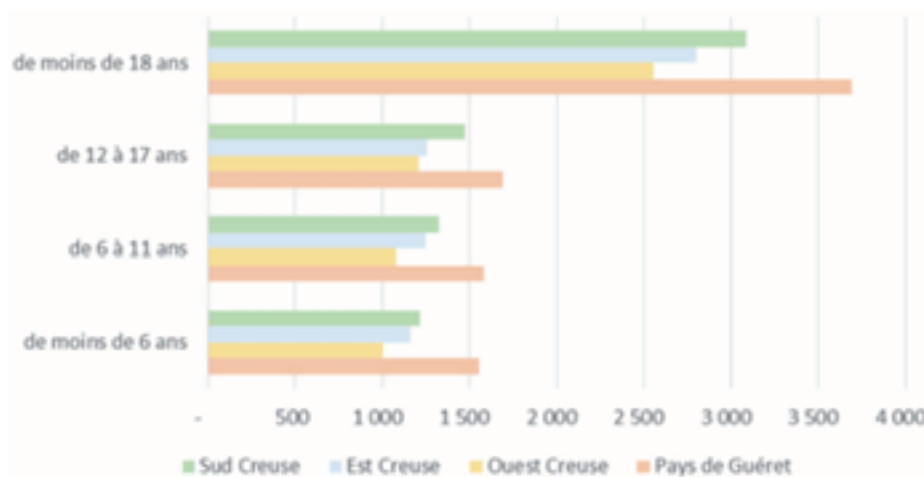
## 5. LES FAMILLES AVEC ENFANT(S), PAR TRANCHE D'ÂGE



EPCI (Source : RGP 2012)		Familles avec au moins un enfant			
		de moins de 6 ans	de 6 à 11 ans	de 12 à 17 ans	de moins de 18 ans
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	CA du Grand Guéret	1 559	1 583	1 695	3 692
	CC Portes de la Creuse en Marche				
<b>OUEST CREUSE</b>	CC du Pays Sostranien	1 008	1 080	1 211	2 552
	CC de Bénévent / Grand-Bourg				
	CC du Pays Dunois				
<b>EST CREUSE</b>	CC du Pays de Boussac	1 163	1 247	1 259	2 800
	CC du Carrefour des Quatre Provinces				
	CC Auzances / Bellegarde				
	CC d'Evaux-les-Bains / Chambon-sur-Voueize				
	CC de Chénérailles				
<b>SUD CREUSE</b>	CC Bourganeuf / Royère de Vassivière	1 213	1 325	1 471	3 086
	CC du Haut Pays Marchois				
	CC des Sources de la Creuse				
	CC Creuse Grand Sud				
	CC du Pays Creuse - Thaurion - Gartempe				
<b>TOTAL</b>		<b>4 943</b>	<b>5 235</b>	<b>5 636</b>	<b>12 130</b>

	Familles avec au moins un enfant			
	de moins de 6 ans	de 6 à 11 ans	de 12 à 17 ans	de moins de 18 ans
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	1 559	1 583	1 695	3 692
<b>OUEST CREUSE</b>	1 008	1 080	1 211	2 552
<b>EST CREUSE</b>	1 163	1 247	1 259	2 800
<b>SUD CREUSE</b>	1 213	1 325	1 471	3 086
<b>TOTAL</b>	<b>4 943</b>	<b>5 235</b>	<b>5 636</b>	<b>12 130</b>

Familles avec au moins un enfant



## 6. LES FAMILLES AVEC ENFANT(S) VIVANT UNE SÉPARATION

En moyenne sur le département 5% des couples avec enfant(s) se séparent ce qui représente en tout 253 séparations sur l'année.

	EPCI	Couple avec enfant(s)	Séparations	Poids des séparations chez les couples avec enfant(s)
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	CA du Grand Guéret	1 695	84	5,0%
	CC Portes de la Creuse en Marche	107	4	3,7%
<b>QUEST CREUSE</b>	CC du Pays Sostranien	177	7	4,0%
	CC de Bénévent / Grand-Bourg	518	17	3,3%
	CC du Pays Dunois	187	10	5,4%
<b>EST CREUSE</b>	CC du Pays de Boussac	33	1	3,0%
	CC du Carrefour des Quatre Provinces	337	19	5,6%
	CC Auzances / Bellegarde	247	9	3,6%
	CC d'Evau-les-Bains / Chambon-sur-Voueize	213	15	7,0%
	CC de Chénérailles	214	14	6,5%
<b>SUD CREUSE</b>	CC Bourgneuf / Royère de Vassivière	501	26	5,2%
	CC du Haut Pays Marchois	287	15	5,2%
	CC des Sources de la Creuse	288	17	5,9%
	CC Creuse Grand Sud	223	14	6,3%
	CC du Pays Creuse - Thaurion - Gartempe	11	1	9,1%
<b>TOTAL</b>		<b>5 038</b>	<b>253</b>	<b>5,0%</b>

	Couple avec enfant(s)	Séparations	Poids des séparations chez les couples avec enfant(s)
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	1 802	88	4,9%
<b>QUEST CREUSE</b>	882	34	3,9%
<b>EST CREUSE</b>	1 044	58	5,6%
<b>SUD CREUSE</b>	1 310	73	5,6%
<b>TOTAL</b>	<b>5 038</b>	<b>253</b>	<b>5,0%</b>

## 7. LES FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles monoparentales représentent 22% des familles françaises avec enfants en 2012. Le Creuse se situe, avec 22,3%, dans la moyenne nationale, avec cependant des écarts importants d'un territoire à l'autre.

EPCI		Familles avec enfant(s) de moins de 18 ans	Familles monoparentales	
			Taux	Nombre
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	CA du Grand Guéret	3 110	<b>26,50%</b>	824
	CC Portes de la Creuse en Marche	582	20,91%	3 692
<b>OUEST CREUSE</b>	CC du Pays Sostranien	1 171	<b>24,86%</b>	291
	CC de Bénévent / Grand-Bourg	665	15,87%	106
	CC du Pays Dunois	716	13,63%	98
<b>EST CREUSE</b>	CC du Pays de Boussac	595	16,91%	101
	CC du Carrefour des Quatre Provinces	612	19,54%	120
	CC Auzances / Bellegarde	650	<b>21,58%</b>	140
	CC d'Evaux-les-Bains / Chambon-sur-Voueize	564	20,28%	114
	CC de Chénérailles	379	15,52%	59
<b>SUD CREUSE</b>	CC Bourgneuf / Royère de Vassivière	715	<b>24,96%</b>	178
	CC du Haut Pays Marchois	246	14,44%	36
	CC des Sources de la Creuse	157	<b>25,45%</b>	40
	CC Creuse Grand Sud	1 211	<b>24,83%</b>	301
	CC du Pays Creuse - Thaurion - Gartempe	757	<b>23,14%</b>	175
<b>TOTAL</b>		<b>12 130</b>	<b>22,3%</b>	<b>2 704</b>

La communauté d'agglomération du Grand Guéret présente un taux de familles monoparentales de 26,5% contre 22,29% pour le département, elle concentre le quart des familles monoparentales du département.

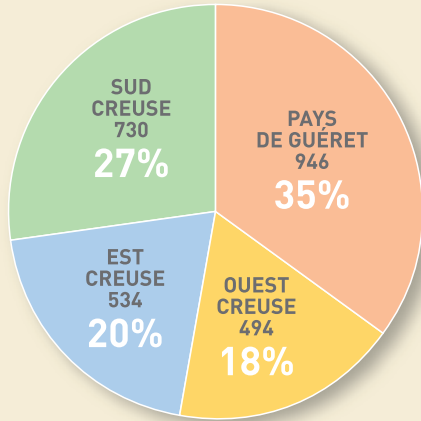
Les communautés de communes du Sud de la Creuse, de Bourgneuf, Royère Vassivière, du Pays Sostranien présentent aussi un taux de familles monoparentales supérieur à la moyenne départementale.

	Familles avec enfant(s) de moins de 18 ans	Familles monoparentales	
		Taux	Nombre
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	3 692	25,6%	946
<b>OUEST CREUSE</b>	2 552	19,4%	494
<b>EST CREUSE</b>	2 800	19,1%	534
<b>SUD CREUSE</b>	3 086	23,6%	730
<b>TOTAL</b>	<b>12 130</b>	<b>22,3%</b>	<b>2 704</b>

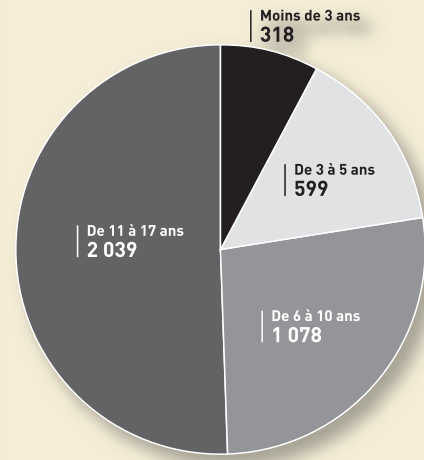
Une analyse par grand territoire montre que, au sein du Pays de Guéret, plus d'une famille sur quatre est une famille monoparentale. Ce territoire concentre également le quart des familles monoparentales du département.

Le sud du département apparaît également particulièrement marqué par cet indicateur, avec un taux de près de 24% pour 730 familles.

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE (SOURCE INSEE 2012)

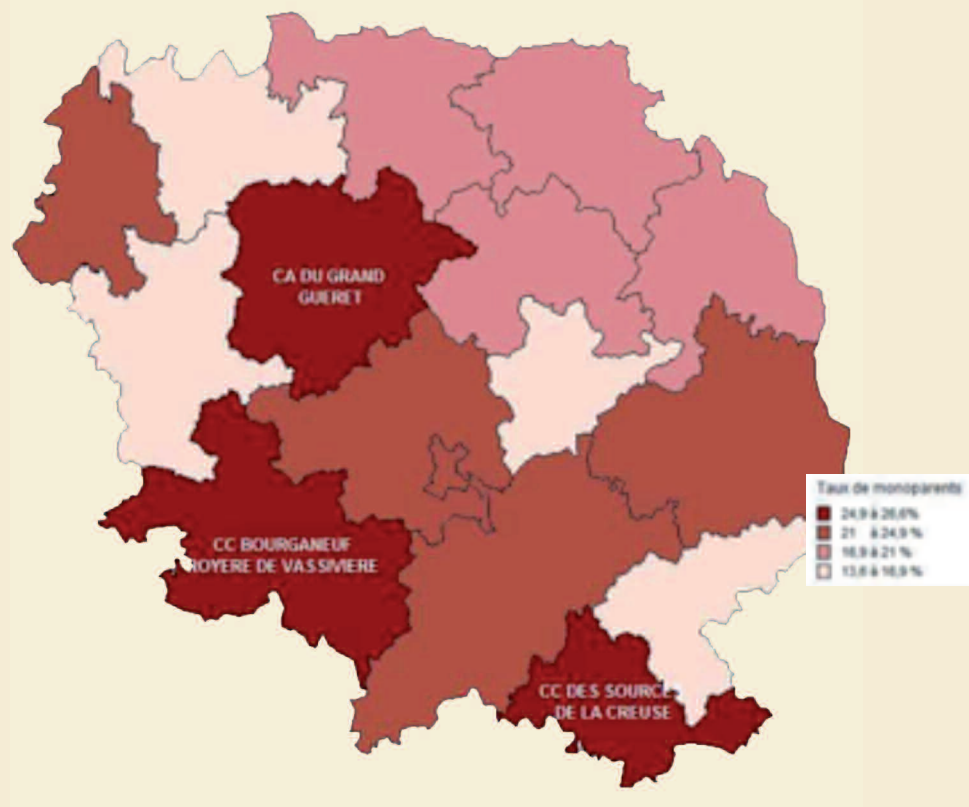


Nombre et part de familles monoparentales

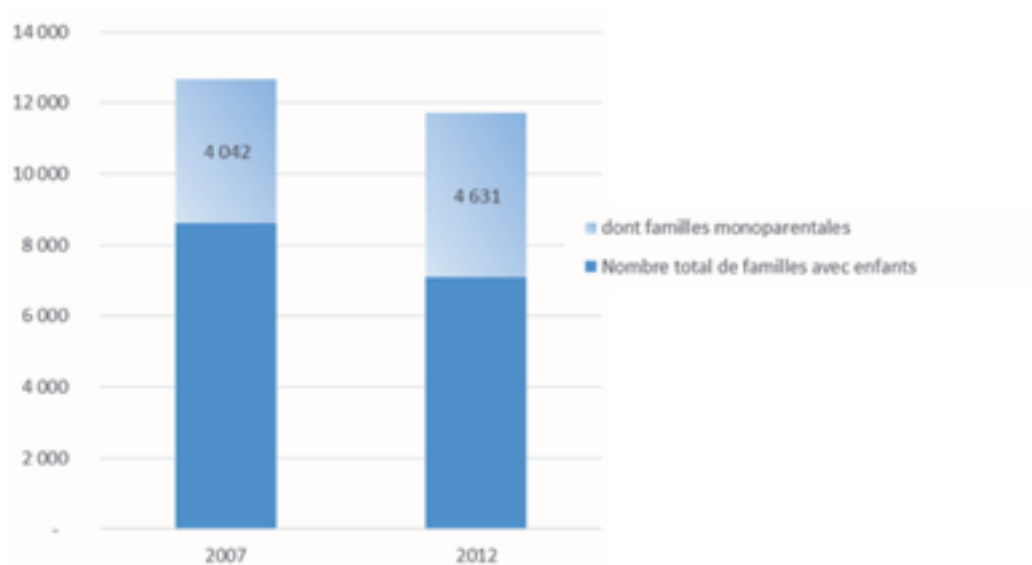


Enfants des familles monoparentales selon l'âge

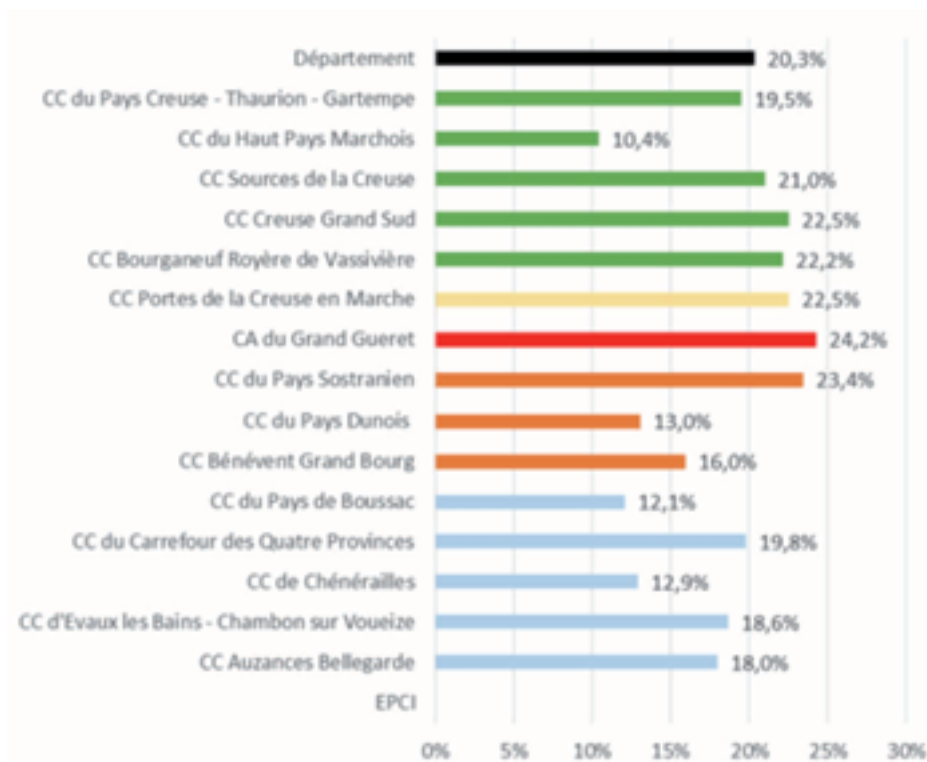
Part des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 18 ans en Creuse  
IGN Geofla 2014 (Source RGP 2012)



« Les familles » département de la Creuse (Source Insee 2012)



% des enfants du territoire vivant dans une famille monoparentale (Source Insee 2012)



A noter qu'en 2013, 58 familles mahoraises soit 236 personnes vivent en Creuse et 50% sont des familles monoparentales.

## 8. LES FAMILLES NOMBREUSES

Les familles nombreuses, c'est-à-dire comptant 3 enfants de moins de 18 ans ou plus représentent 21,5% des familles françaises. Ce taux est nettement inférieur en Creuse, où elles sont 13%, avec cependant des écarts marqués d'un territoire à l'autre.

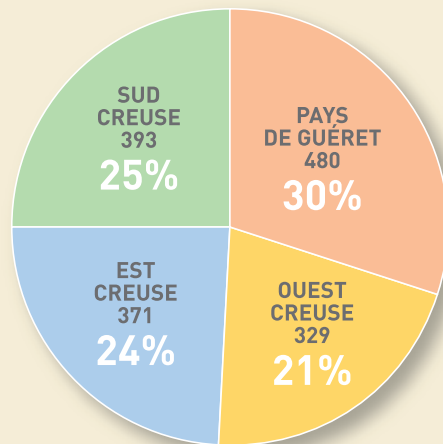
	EPCI	Familles avec enfants de moins de 18 ans	Familles nombreuses	
			Taux	Nombre
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	CA du Grand Guéret	3 110	12,45%	387
	CC Portes de la Creuse en Marche	582	<b>16,00%</b>	93
<b>OUEST CREUSE</b>	CC du Pays Sostranien	1 171	13,15%	154
	CC de Bénévent / Grand-Bourg	665	10,84%	72
	CC du Pays Dunois	716	14,35%	103
<b>EST CREUSE</b>	CC du Pays de Boussac	595	15,74%	94
	CC du Carrefour des Quatre Provinces	612	7,11%	44
	CC Auzances / Bellegarde	650	12,24%	80
	CC d'Evau-les-Bains / Chambon-sur-Voueize	564	<b>17,58%</b>	99
	CC de Chénérailles	379	14,44%	55
<b>SUD CREUSE</b>	CC Bourganeuf / Royère de Vassivière	715	<b>19,12%</b>	137
	CC du Haut Pays Marchois	246	6,49%	16
	CC des Sources de la Creuse	157	10,27%	16
	CC Creuse Grand Sud	1 211	12,64%	153
	CC du Pays Creuse - Thaurion - Gartempe	757	9,41%	71
<b>TOTAL</b>		<b>12 130</b>	<b>12,97%</b>	<b>1 573</b>

Les communautés de communes Bourganeuf, Royère de Vassivière, Evau-les-Bains / Chambon-sur-Voueize, Pays de Boussac et Portes de la Creuse en Marche présentent un taux de familles nombreuses nettement supérieur à la moyenne départementale.

	Familles avec enfants de moins de 18 ans par EPCI	Familles nombreuses	
		Taux	Nombre
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	3 692	13,0%	480
<b>OUEST CREUSE</b>	2 552	12,9%	329
<b>EST CREUSE</b>	2 800	13,2%	371
<b>SUD CREUSE</b>	3 086	12,7%	393
<b>TOTAL</b>	<b>12 130</b>	<b>13,0%</b>	<b>1 573</b>

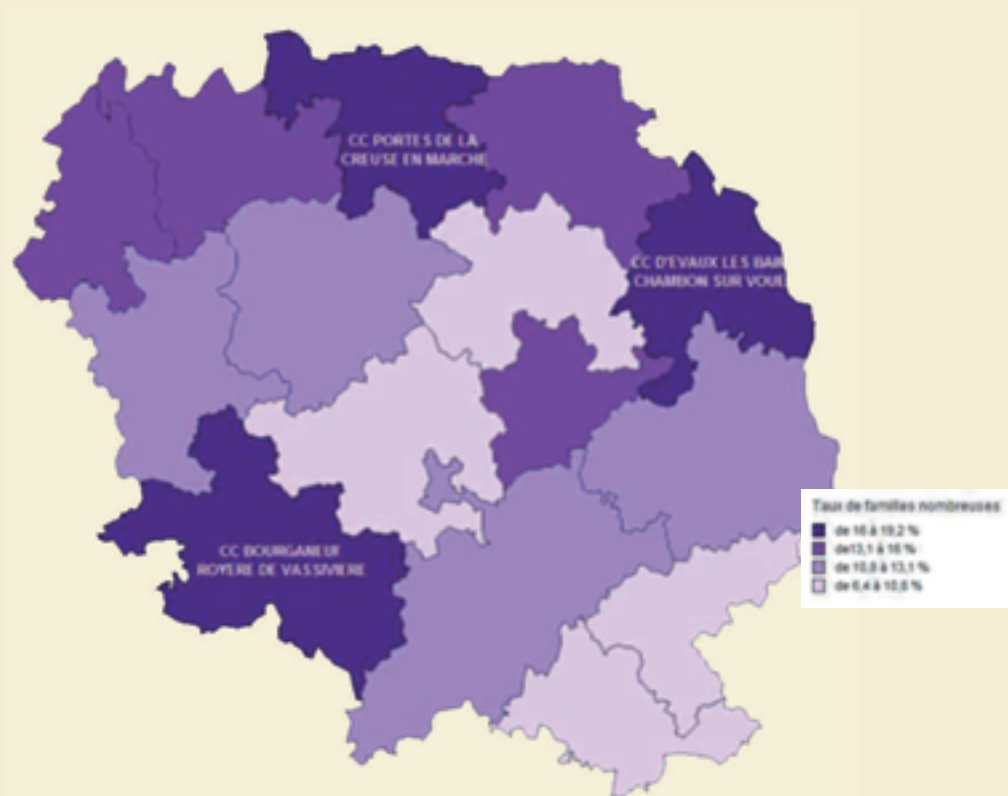


DÉPARTEMENT DE LA CREUSE (SOURCE INSEE 2012)



Nombre et part de familles nombreuses

Part des familles nombreuses avec enfant(s) de moins de 18 ans en Creuse  
IGN Geofla 2014 (Source RGP 2012)



## 9. LES FRAGILITÉS DES FAMILLES

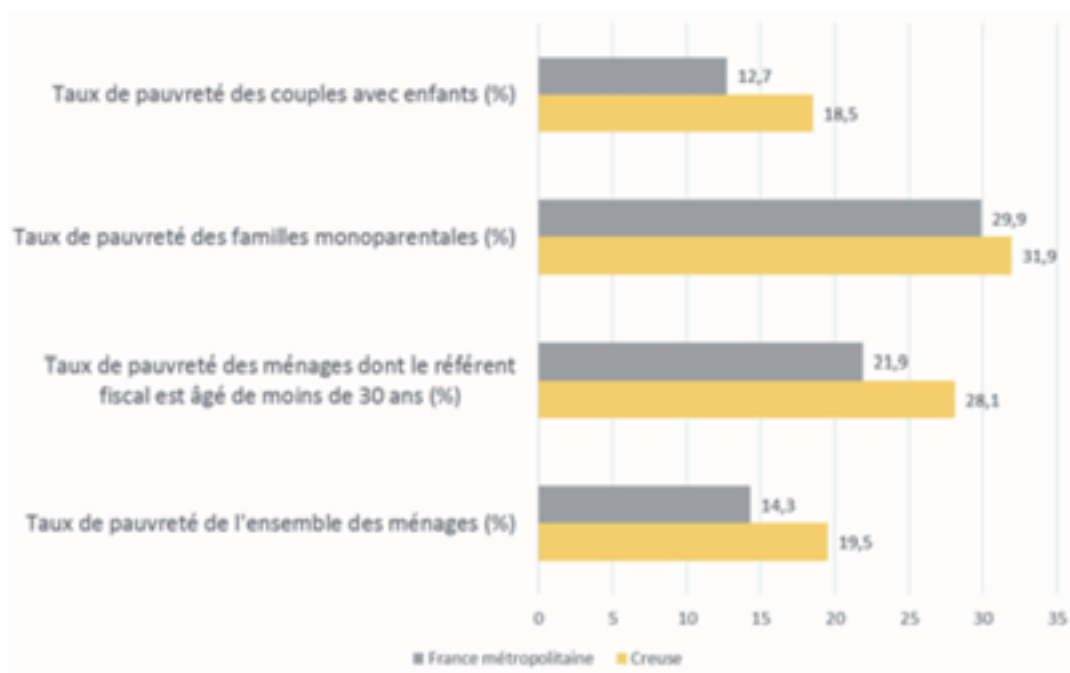
### A. LES FAMILLES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

En 2012, 19,5% des Creusois vivent sous le seuil de pauvreté. La Creuse se place au 8<sup>ème</sup> rang des départements de métropole où la pauvreté monétaire est la plus élevée.

Le taux de pauvreté en Creuse est supérieur à la médiane des autres CAF du groupe (15,8%) et au taux de la France métropolitaine (14,1%).

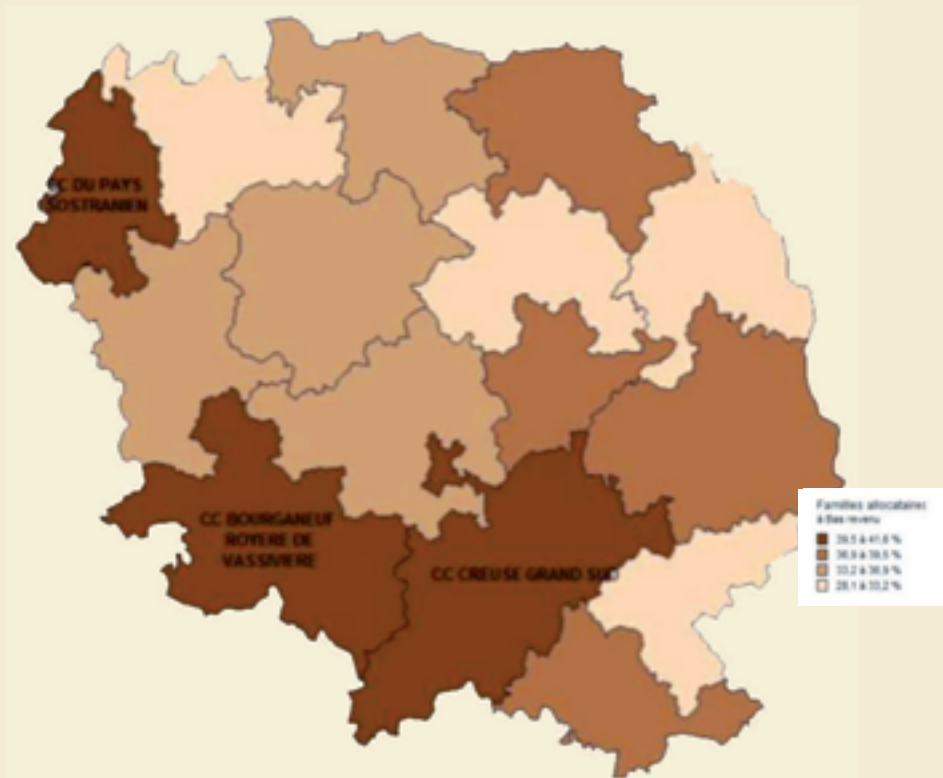
*Au-delà de la pauvreté monétaire, certaines situations ou risques de précarité sont davantage marqués en Creuse qu'en France. Devoir parcourir des distances ou des temps de trajet importants pour accéder aux équipements et aux services peut peser sur le budget des personnes les moins aisées et favoriser l'isolement de celles ne disposant pas de moyen de transport personnel. En Creuse, département rural, accéder aux équipements requiert un déplacement significatif pour une partie importante des habitants. En 2014, un quart de la population creusoise met plus de 7 minutes pour accéder à un équipement ou un service de proximité (3% en province). Un Creusois sur trois réalise un trajet de 15 minutes pour accéder à un équipement « intermédiaire » (4% en province) et un sur quatre réside à plus de 30 minutes d'un équipement de la gamme supérieure (3% en province).<sup>5</sup>*

Indicateurs de pauvreté (Source insee Flash n°19, décembre 2015)



<sup>5</sup> Insee Flash Limousin n°19, décembre 2015, « Regards sur la pauvreté en Creuse »

Part des familles allocataires à bas revenus parmi les familles allocataires avec enfant(s)  
à charge en Creuse



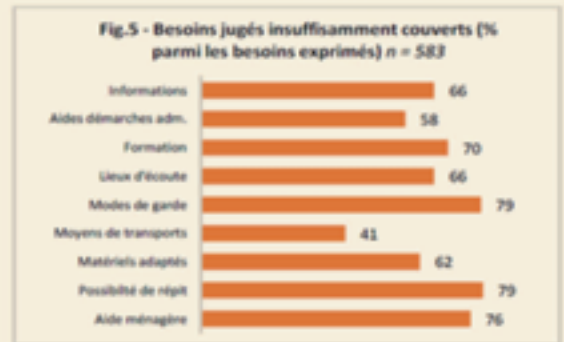
Les situations de pauvreté touchent plus particulièrement les communautés de commune de Bourganeuf-Royère de Vassivière, Creuse Grand Sud et du Pays Sostranien.

## B. LES FAMILLES CONFRONTÉES AU HANDICAP

Une étude réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé du Limousin en 2015, analyse les besoins en accompagnement des familles avec enfant(s) porteur(s) de handicap en Limousin<sup>6</sup>.

### Les besoins en accompagnement, information et formation

- ✓ Au total, 61% des enfants bénéficient de l'appui de professionnels et 37% d'aidants familiaux autres que les parents. 29% des parents déplorent une certaine insuffisance de l'aide professionnelle, 22% un déficit de l'aide de la famille.
- ✓ Les aides financières (AEEH et ses compléments ou éventuelle PCH) couvrent entièrement ou en majeure partie les frais occasionnés pour 83% des familles.
- ✓ Entre 6 et 15 ans, 92% des enfants sont scolarisés, à temps complet ou partiel. Une insuffisance de l'aide en auxiliaires de vie scolaire est dénoncée par 28% des parents, proportion qui monte à 44% quand l'enfant a entre 3 et 5 ans.
- ✓ L'offre en loisirs apparaît insuffisante et/ou inadaptée pour de nombreux parents (37% pour les activités sportives et 34% pour les activités culturelles).
- ✓ Les besoins jugés prioritaires par les parents sont davantage des besoins immatériels (information, aide dans les démarches administratives, formation, lieux d'écoute...) que des besoins d'assistance concrète (mode de garde, transports, matériel, aides ménagères..., fig.4).
- ✓ La plupart de ces besoins sont jugés comme insuffisamment couverts par une majorité de familles (fig.5). Bien que moins souvent cités comme prioritaires (peut-être parce que les familles ont su s'adapter), les besoins en modes de garde et possibilités de répit et en aides ménagères apparaissent les plus mal couverts (près de 8 familles sur 10 parmi celles exprimant un besoin).



Cette étude se conclue sur l'établissement de préconisations visant à répondre aux besoins des familles confrontées au handicap :

### Préconisations

#### Développer le droit au répit par :

- Une offre d'intervention à domicile labellisée permettant de mettre les parents en confiance et s'inspirant du baluchonnage,
- Une offre d'accueil séquentiel plus développée et sur des horaires atypiques.

#### Améliorer l'information sur :

- Les différents accompagnements et prises en charge existant (établissements et services, prise en charge libérale),
- Les aides à domicile,
- Les droit des aidants familiaux et aux prestations,
- Les centres de ressources (en particulier pour les handicaps rares).

Améliorer l'accompagnement des différentes démarches administratives en développant la médiation particulièrement au moment des transitions. Ces fonctions de médiateur pourraient être ouvertes aux parents.

#### Développer une offre d'accompagnement immatérielle par :

- La mise en place de groupes de pairs (groupe de parents, de mamans, de papas, de fratries) pour répondre au besoin d'échange et d'écoute,
- Une offre d'accompagnement individuelle psychologique.

Améliorer les modes d'annonce du handicap par une approche concertée et pluridisciplinaire (sanitaire et médicosociale) dans l'esprit du « care ». L'expérience des 3 C (centres de coordination en cancérologie) pourrait sans doute servir de référence.

Améliorer la reconnaissance, par « l'existant institutionnel », de la place des parents dans l'accompagnement de leur enfant et leur reconnaître une légitimité et des compétences. Cette reconnaissance pourrait se concrétiser par un statut.

Répertoire, rassembler, rendre visible cette « métis » au sens d'intelligence pratique et de logique d'action qui ont été créées (savoirs faire, savoir être...) et, à partir de ces éléments épars, les organiser pour en proposer un métier, une fonction, un statut qui nécessiteraient la mise en place de formations spécifiques où les parents pourraient être associés en tant que formateurs, experts...

<sup>6</sup> ARS, rapport n°295, décembre 2015

### C. DES ÉVÈNEMENTS SPÉCIFIQUES POUVANT ÊTRE TRAITÉS À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

En 2014 en Creuse, ces évènements ont concerné peu de personnes. Ont été enregistrés :

- Par la CAF : 10 parents mineurs sur l'ensemble du département ;
- Par la CAF : 5 décès d'un enfant / par la MSA : le décès d'un enfant ;
- Par la CAF : 42 décès d'un conjoint, principalement dans la communauté d'agglomération du Grand Guéret / par la MSA : 6 décès d'un conjoint sur l'ensemble du département.

### D. FRAGILITÉS ÉDUCATIVES ET PRÉVENTION

#### Des fragilités constatées

Le département de la Creuse se caractérise par le fort taux d'enfants et de jeunes concernés par des mesures éducatives. Il détient même le « record » national avec 3,4% des 0-20 ans, pour une moyenne nationale de 1,9%.

En 2014, le nombre de placements à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est de 3,9 pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans en France. Ce taux est de 5,1 en Creuse, nettement supérieur au taux national. Ces chiffres doivent être analysés avec prudence : ils sont le signe d'une forte précarisation des familles, mais sont aussi expliqués par des arrivées notables sur le territoire de familles en difficulté originaires des grandes métropoles, par des carences en matière d'équipements de soins qui accentuent les fragilités des enfants comme des adultes. En outre, le maillage très fin du territoire (plus de 30% des habitants sont connus d'un service social) génère un repérage précoce des situations de risque et une mise en place rapide de mesures de prévention et d'étayages divers.

#### La prévention et la protection

Il s'agit de développer les actions spécifiques pour accompagner les enfants, les adolescents et leur famille, pour prévenir de façon très précoce les ruptures du lien et éviter les situations de risque ; de protéger les enfants en assurant la fluidité et la cohérence des parcours, de promouvoir le projet pour l'enfant. Et aussi d'assurer l'accès à tous les enfants et à toutes les familles du territoire aux dispositifs de droit ou extra-légaux susceptibles de les soutenir. Ceci repose sur des réseaux d'intervention partenariaux et pluridisciplinaires qu'il faut organiser et coordonner.

**Le volet protection :** au 31 décembre 2014, 327 mineurs étaient placés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) par décision d'un juge des enfants, et 356 mineurs suivis avec une mesure éducative judiciaire en milieu ouvert. C'est une augmentation de 20% de requêtes supplémentaires pour le juge des enfants et 40% pour le Parquet, qui gère les signalements. A ces chiffres s'ajoute les arrivées des Mineurs Non accompagnés orientés en Creuse par la plateforme nationale, avec des difficultés spécifiques dont découle une prise en charge adaptée.

Les situations relevant d'une mesure d'assistance éducative sont de plus en plus lourdes, cumulant les difficultés, et les familles ont, pour une grande majorité d'entre elles, connu un long parcours de prises en charge médico-sociales diverses. Il est important de trouver d'autres modes d'intervention, et de repenser le placement comme un outil à activer de façon plus précoce, et non comme une ultime solution symbolisant l'échec des mesures précédentes.

Les situations de crise, ou celles sans solution apparente doivent faire l'objet de dispositifs spécifiques et pluri-institutionnels.

Enfin, la Creuse se caractérise par la priorité donnée au placement familial. Des actions de soutien spécifiques doivent être développées au bénéfice de plus de 160 assistants familiaux.

Les deux établissements (CDEF et MECS de BOSGENET), acteurs essentiels de la prise en charge des jeunes avec des missions spécifiques en matière d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation, d'accueil de fratries et de travail en proximité avec les parents en début de mesure, doivent bénéficier de procédures renforcées avec le service de l'ASE.

Sans oublier une dizaine de lieux de vie générant un nombre de places d'accueil important, toutefois occupées en majorité par des jeunes non creusois.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Garde (nb enfants)	177	204 (+15%)	243 (+19%)	305 (+25%)	327 (+7%)	318 (-3%)	
Informations préoccupantes	518	581	704	546	724	697	
Signalement au parquet	160	173	145	191	242	217	

**Le volet prévention :** 229 mineurs ont été suivis avec une mesure administrative en 2014.

Les accueils provisoires sont peu utilisés.

Les accueils des mères isolées souffrent de l'éloignement des structures adéquates.

312 signalements pour femmes victimes de violences ont été recensés par le travailleur social qui collabore avec les gendarmeries.

Les familles ont bénéficié de 44 mesures de MAESF en 2015 et de 113 mesures de MAEGBF.

2084 aides financières ASE ont été accordées.

Pour les jeunes, 191 secours FAJD ont été distribués, et la Creuse a toujours maintenu son dispositif Contrat Jeunes Majeurs (23 en 2015).

Afin de favoriser l'autonomie des jeunes en difficulté, la Mission Locale a accueilli 271 jeunes entre 16 et 21 ans dont 57% sortis du système scolaire depuis moins d'un an. 321 jeunes ont bénéficié d'un Contrat d'Insertion à la Vie Sociale (CIVIS), 133 de la garantie jeunes et 198 jeunes d'un emploi avenir 18 140 prestations ont été délivrées par la mission locale.

Une réunion de l'Observatoire Départemental fin 2014 a mis en exergue la méconnaissance des divers dispositifs et acteurs par les familles, mais aussi par les acteurs de terrain eux-mêmes.

Il a aussi été noté une nécessité de renforcer certains partenariats, entre les UTAS et l'Education Nationale, ou entre le sanitaire et le médico-social par exemple.

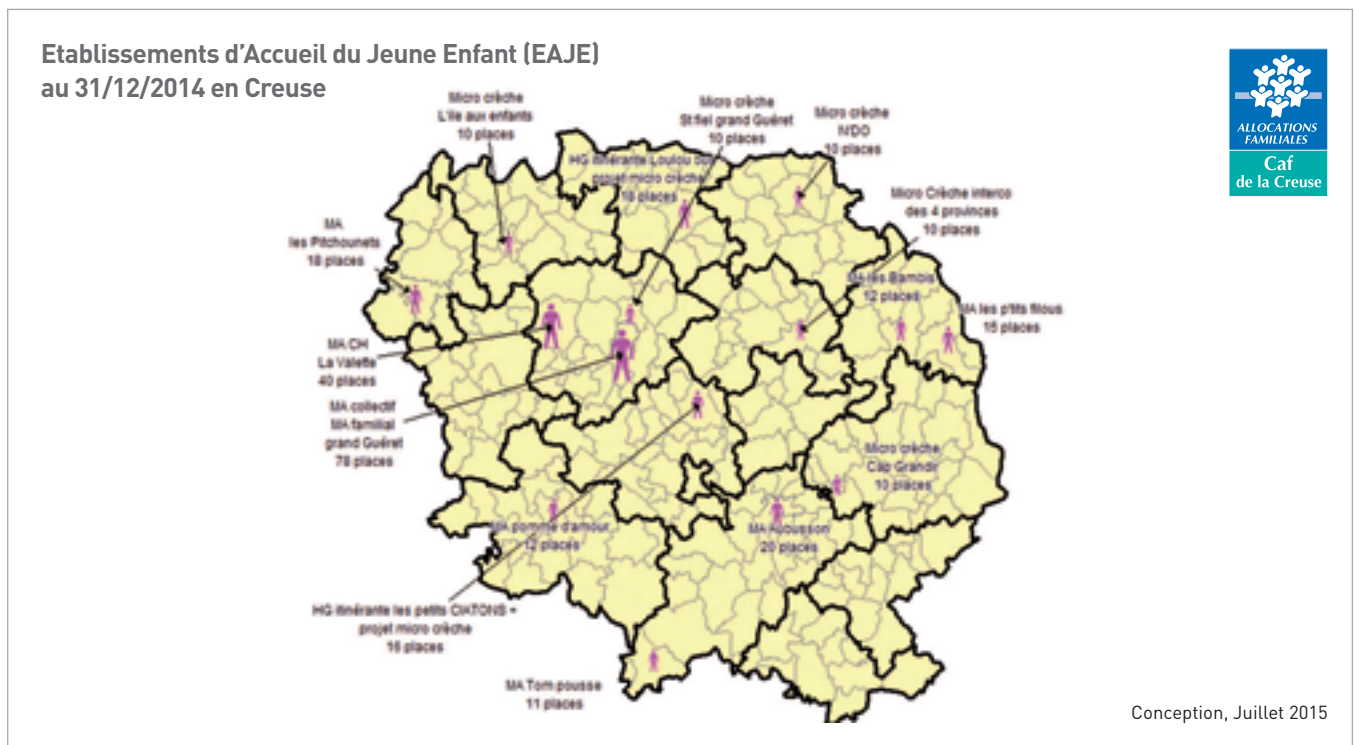


ETAT DES LIEUX

CHAPITRE IV  
**L'OFFRE**  
DE LA PETITE ENFANCE  
À LA JEUNESSE

## 1. PETITE ENFANCE

### A. L'ACCUEIL COLLECTIF



Le département compte 15 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), cumulant au total 290 places.

	EAJE	LIEUX	NOMBRE DE PLACES	
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	Multi accueil La Valette	St-Vaury	40	146
	Multi accueil collectif Guéret	Guéret	51	
	Multi accueil familial Guéret	Guéret	27	
	Accueil itinérant Louloubus	Genouillac	18	
	Micro Crèche Saint-Fiel	Saint-Fiel	10	
<b>OUEST CREUSE</b>	Multi accueil Les Pitchounets	La Souterraine	18	28
	Micro Crèche Pays Dunois L'île aux Enfants	Dun-le-Palestel	10	
<b>EST CREUSE</b>	Multi accueil Les Bambis	Chambon-sur-Voueize	12	57
	Multi accueil Les Pt'its Filous	Evau-les-Bains	15	
	Micro Crèche N'Do	Boussac	10	
	Micro Crèche Gouzon	Gouzon	10	
	Micro Crèche Cap Grandir	Champagnat	10	
<b>SUD CREUSE</b>	Multi accueil Pomme d'Amour	Bourganeuf	12	59
	Multi accueil Aubusson	Aubusson	20	
	Multi accueil Tom Pousse	Faux-la-Montagne	11	
	Accueil itinérant Les Petits Ciatons	Ahun	16	
<b>TOTAL</b>			<b>290</b>	<b>290</b>

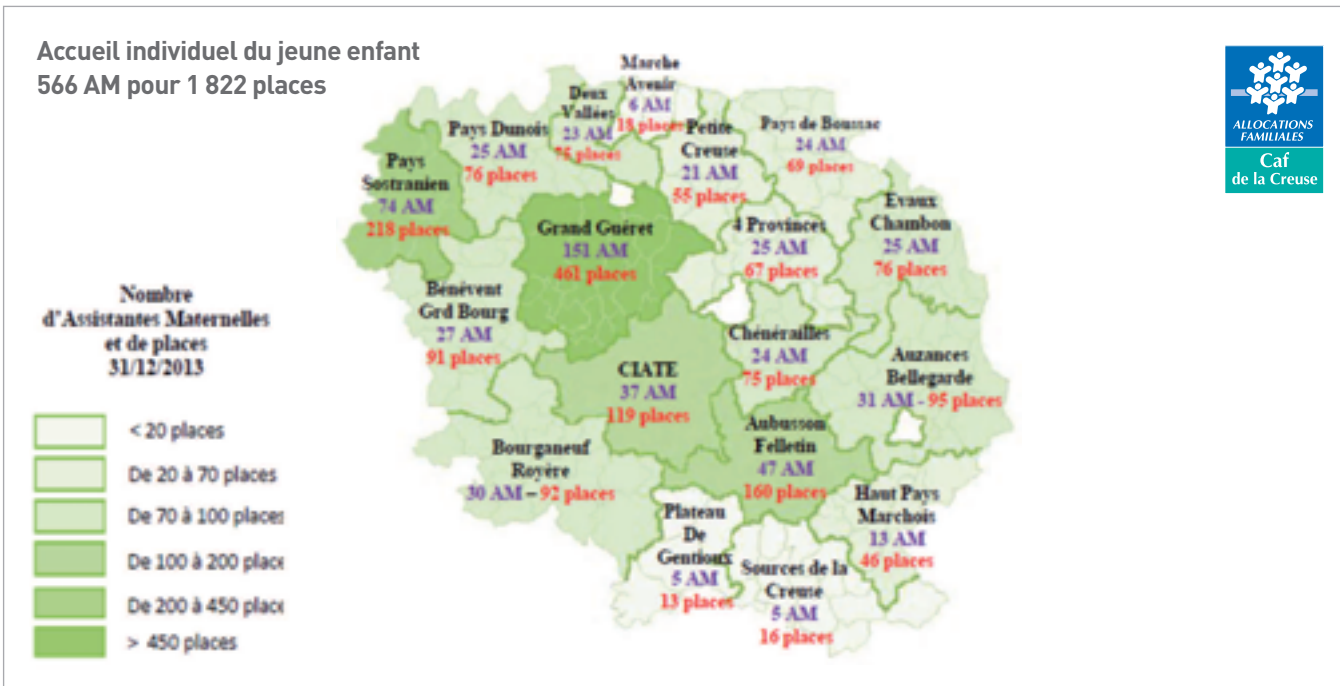
Depuis 2014, 2 autres structures collectives ont vu le jour sur le département :

- en 2015 : ouverture d'une micro crèche de 10 places à Ahun (CC Ciate)
- en 2016 : ouverture d'une micro crèche de 10 places à Genouillac (CC Portes de la Creuse en Marche)



**B. L'ACCUEIL INDIVIDUEL**

Accueil individuel du jeune enfant  
566 AM pour 1 822 places



Ci-dessous, quelques chiffres de 2015 du nombre d'Assistant(e)s Maternel(le)s (AM) et du nombre de places :

	NOMBRE D'AM	NOMBRE DE PLACES
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	201	609
<b>OUEST CREUSE</b>	126	385
<b>EST CREUSE</b>	129	382
<b>SUD CREUSE</b>	137	446
<b>TOTAL</b>	<b>593</b>	<b>1 822</b>

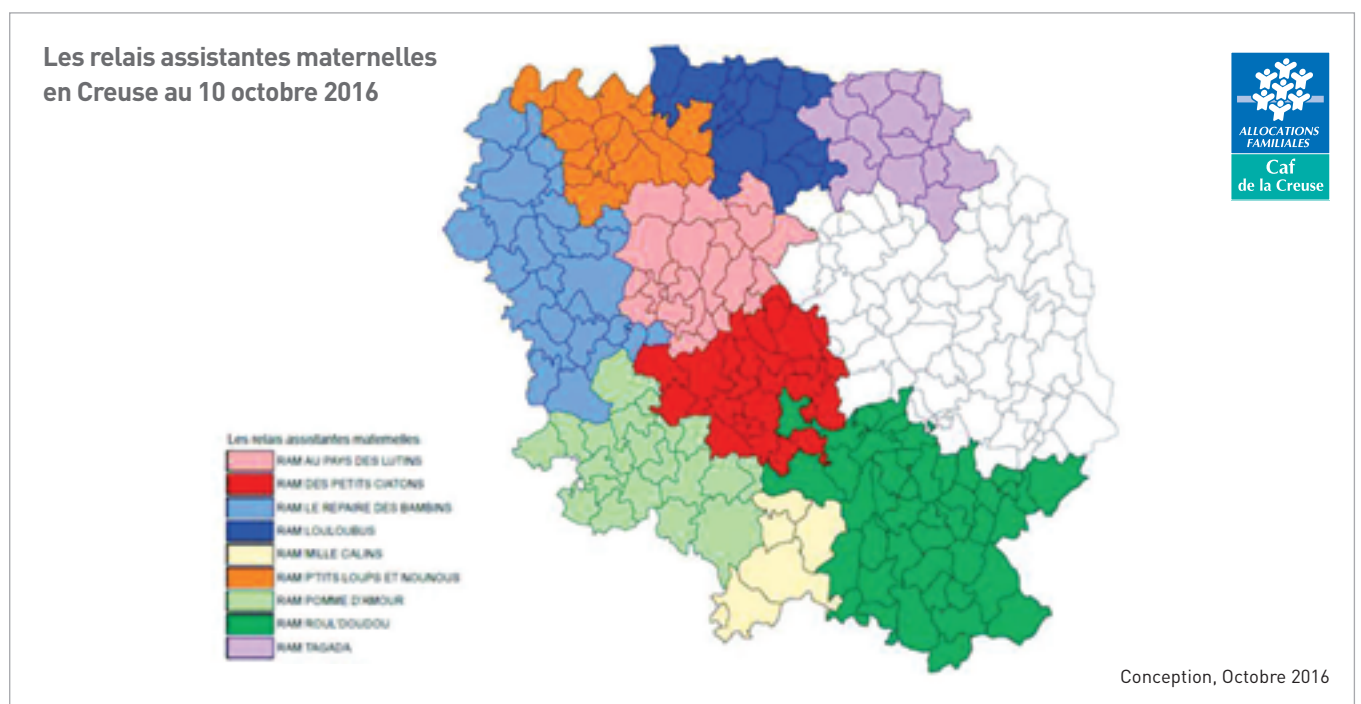
Les Maisons d'Assistants Maternels  
en 2014 en Creuse



Les Maisons d'assistants maternels (MAM) sont surtout présentes dans le sud du département.

MAM	Lieux d'implantation	Date ouverture	Nbre AssMat	Nbre places
<b>La Vallée de Sylanie</b>	Bellegarde-en-Marche	Août 2010	3	12
<b>MAM Les Galoupiots</b>	Felletin	Mars 2011	3	8
<b>MAM Bout'choux</b>	Royère de Vassivière	Mars 2011	2	12
<b>MAM Pirouettes</b>	Le Grand-Bourg	Mars 2012	3	12
<b>MAM Les Bibinoux</b>	Flayat	Janvier 2013	2	7
<b>MAM Les Cro'mignons</b>	Chénérailles	Septembre 2013	2	7
<b>MAM Au Fil des Saisons</b>	Gentioux-Pigerolles	Décembre 2013	3	12

Source : Cdaje 2014



10 Réseaux d'Assistants Maternels (RAM) maillent le territoire départemental. L'est du département, ainsi que quelques communes de l'ouest ne bénéficient pas d'un RAM.

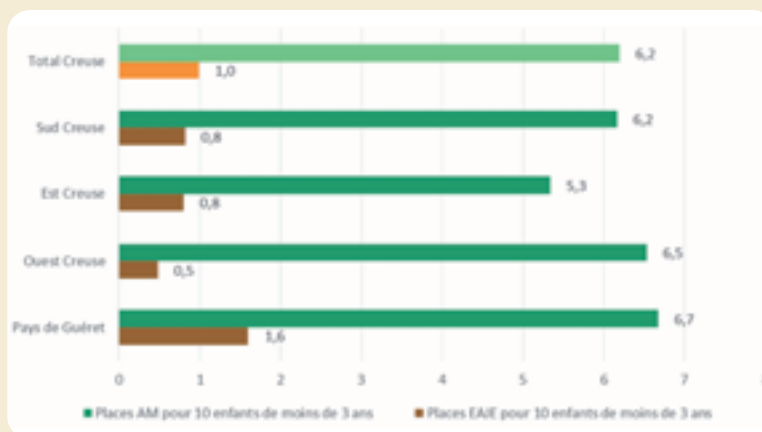
### C. L'OFFRE D'ACCUEIL TOTALE

Mode de garde pour 100 enfants de moins de 3 ans / 2 832 enfants	Creuse	France métropolitaine
Accueil collectif	6,7	14,3
Accueil familial	1	2,1
Micro crèche Psu	1,4	0,2
Garde domicile	0,7	2
Assistant maternel	16,1	13,8
Accueil parental	0	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>25,9</b>	<b>32,4</b>

Source : Cdaje 2014

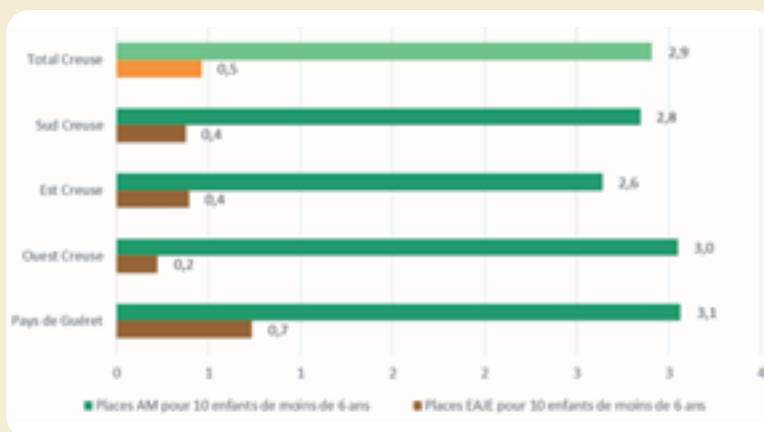
L'offre totale en Creuse reste inférieure au niveau moyen national et compte tenu de la spécificité du territoire très rural, l'accueil individuel semble mieux répondre aux besoins des familles.

Capacité d'accueil rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans



EPCI		Nbre d'enfants - de 3 ans	Nbre de places EAJE	Nbre de places EAJE pour 10 enfants - de 3 ans	Nbre de places AM	Nbre de places AM pour 10 enfants - de 3 ans	TOTAL places pour 10 enfants - de 3 ans
<b>PAYS DE GUÉRET</b>	CA du Grand Guéret	742	913	146	1,6	609	6,7
	CC Portes de la Creuse en Marche	171					
<b>OUEST CREUSE</b>	CC du Pays Sostranien	226	589	28	0,5	385	6,5
	CC de Bénévvent / Grand-Bourg	169					
	CC du Pays Dunois	194					
<b>EST CREUSE</b>	CC du Pays de Boussac	146	716	57	0,8	382	5,3
	CC du Carrefour des Quatre Provinces	155					
	CC Auzances / Bellegarde	153					
	CC d'Evau-les-Bains / Chambon-sur-Voueize	153					
	CC de Chénérailles	109					
<b>SUD CREUSE</b>	CC Bourganeuf / Royère de Vassivière	185	724	59	0,8	446	6,2
	CC du Haut Pays Marchois	52					
	CC des Sources de la Creuse	31					
	CC Creuse Grand Sud	333					
	CC du Pays Creuse - Thaurion - Gartempe	123					
<b>TOTAL</b>		<b>2 942</b>	<b>290</b>	<b>1,0</b>	<b>1 822</b>	<b>6,2</b>	<b>7,2</b>

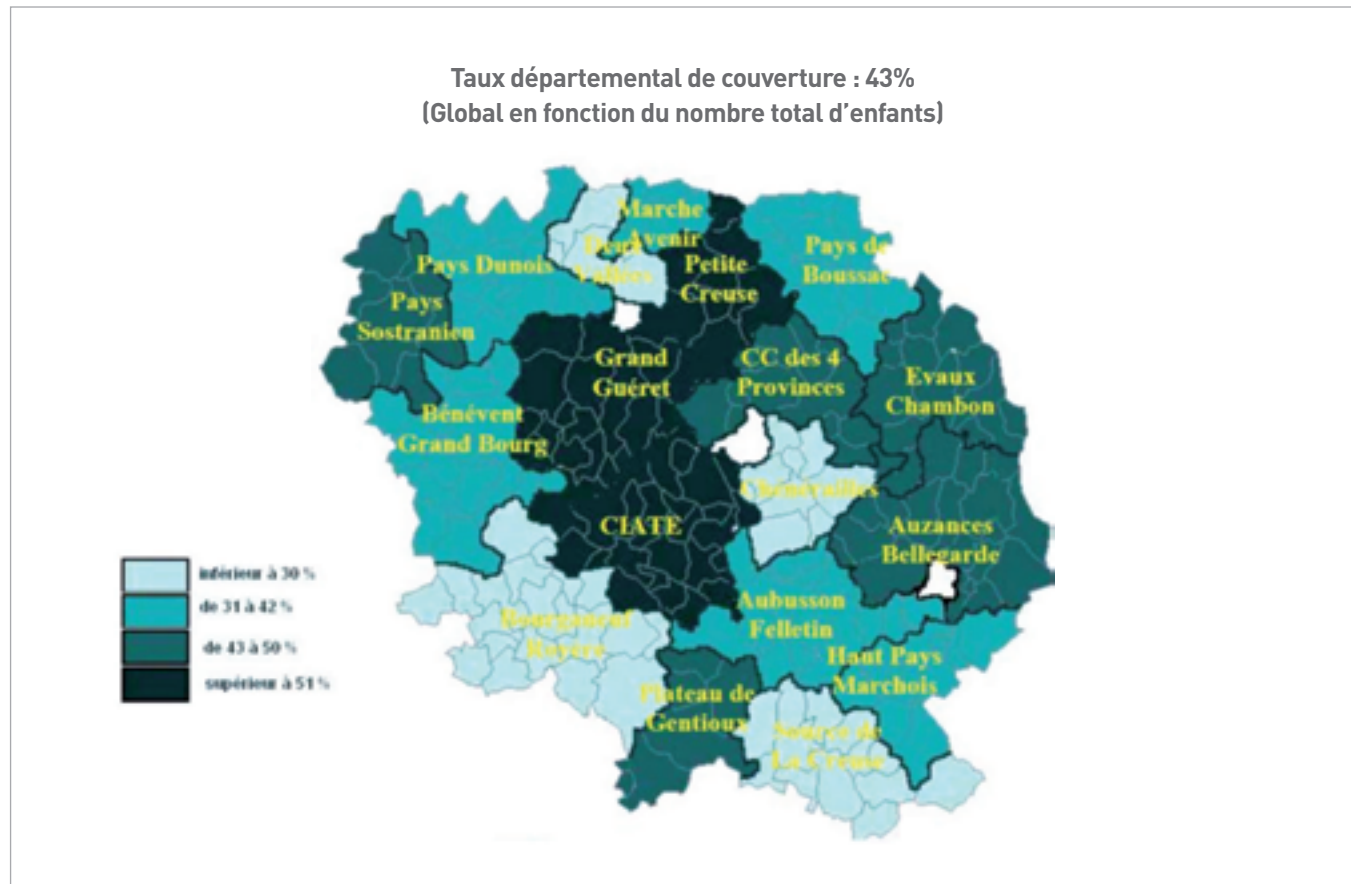
Capacité d'accueil rapportée au nombre d'enfants de moins de 6 ans



EPCI		Nbre d'enfants - de 6 ans	Nbre de places EAJE	Nbre de places EAJE pour 10 enfants - de 6 ans	Nbre de places AM	Nbre de places AM pour 10 enfants - de 6 ans	TOTAL places pour 10 enfants - de 6 ans
PAYS DE GUÉRET	CA du Grand Guéret	1 642	1 988	146	0,7	609	3,1
	CC Portes de la Creuse en Marche	346					
OUEST CREUSE	CC du Pays Sostranien	533	1 263	28	0,2	385	3,0
	CC de Bénévent / Grand-Bourg	319					
	CC du Pays Dunois	411					
EST CREUSE	CC du Pays de Boussac	286	1 448	57	0,4	382	2,6
	CC du Carrefour des Quatre Provinces	321					
	CC Auzances / Bellegarde	302					
	CC d'Evaux-les-Bains / Chambon-sur-Voueize	321					
	CC de Chénérailles	218					
SUD CREUSE	CC Bourgneuf / Royère de Vassivière	656	1 568	59	0,4	446	2,8
	CC du Haut Pays Marchois	425					
	CC des Sources de la Creuse	325					
	CC Creuse Grand Sud	104					
	CC du Pays Creuse - Thaurion - Gartempe	58					
<b>TOTAL</b>		<b>6 267</b>	<b>290</b>	<b>0,5</b>	<b>1 822</b>	<b>2,9</b>	<b>3,4</b>

## D. LA PRÉSCOLARISATION

En 2015, sur 2 885 enfants de moins de 3 ans recensés, 164 sont scolarisés avant 3 ans, et 932 sont scolarisés à 3 ans.



## 2. JEUNESSE

### A. LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) EXTRA SCOLAIRES EN CREUSE

En 2016, on compte 32 accueils de loisirs en Creuse ayant une activité sur les temps extra-scolaires.

Ces accueils de loisirs sont tous dirigés par une personne titulaire d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), voire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Physique et Sportive (BPJEPS).

Ces accueils de loisirs sont la plupart du temps situés en lien avec les bassins de vie et les collectivités qui en découlent. Ils sont majoritairement proches des établissements scolaires (école ou collège).

Ces dernières années ont été marquées par la création d'accueil de loisirs sur le secteur de Crocq et Mérinchal, ainsi que sur le sud du département et la Montagne Limousine.

On peut constater que 9 accueils de loisirs (dont 5 accueils ados) sont également portés par des structures ayant un agrément centre social ou espace de vie sociale (agrément délivré par la Caf) ce qui montre la complémentarité et l'intérêt de mutualisation.

Le constat global tend à une stabilisation du nombre d'accueil de loisirs en Creuse avec un renforcement et une création tous les trois à cinq ans.

## B. L'INFORMATION JEUNESSE EN CREUSE

L'information jeunesse s'est structurée en Creuse il y a plus de 20 ans. C'est d'abord quatre points d'information jeunesse en 1993 puis quatre nouveaux en 1998 qui ont parachevé le maillage départemental. La mise en place d'un Bureau d'Information Jeunesse Départemental soutenu par le Conseil départemental de l'époque permettait alors d'initier une mise en cohérence de l'ensemble des acteurs du territoire et de proposer aux jeunes creusois une stratégie d'information lisible et efficace.

En 2016, on compte en Creuse un Bureau d'information jeunesse et sept points d'information jeunesse (PIJ). Une antenne de PIJ est installée à Auzances. Deux relais d'information jeunesse sont venus récemment compléter le dispositif à Flayat (Espace Associatif Alain FAURIAUX) et à Felletin (Médiathèque). Enfin sur le nord du département quelques Kiosques d'Info-Jeunesse ont également été installés dans certaines Mairies.

Afin d'optimiser le dispositif, les Points d'Information Jeunesse sont mis en place par des structures porteuses d'actions d'animation jeunesse, d'éducation populaire et plus globalement d'action sociale, et sont pour certains en voie d'obtenir le label de Maison de Service Public.

**Nouvelle dynamique en cours :** la création du réseau ALISO en 2015 engendre un lien nouveau entre les principaux acteurs de l'information jeunesse en Creuse et ouvre à l'ensemble des associations œuvrant dans les secteurs de l'animation, un nouvel horizon.

LISTE DES STRUCTURES ŒUVRANT DANS L'INFORMATION JEUNESSE EN CREUSE					
Structures	Communes	Type de structure	Autres activités	Nombre de salarié(s)	Projets animation adolescent
Bureau information jeunesse départemental	23000 GUERET	Association	PAVA EVS	3	Oui
Centre de ressources du Pays dunois	23800 DUN-LE-PALESTEL	Association	PAVA EVS (Prochainement CAVL)	3	Oui
A.D.P.B.C.	23350 GENOUILLAC	Association	PAVA EVS	1	Oui
V.I.L.A.J.	23600 BOUSSAC	Association	PAVA EVS	3	Oui
CAVL-AGIR	23110 EVAUX-LES-BAINS	Association	PAVA Centre social	5+	Oui
Clé de contacts	23200 AUBUSSON	Association	Centre social	10+	Oui
AGORA	23400 BOURGANEUF	Association	PAVA Centre social	5+	Oui
M.J.C. Centre social	23300 LA SOUTERRAINE	Association	PAVA Centre social	10+	Oui
Espace associatif Alain FAURIAUX	23260 FLAYAT	Association	PAVA EVS	1	
CAVL - AGIR (antenne)	23700 AUZANCES	Association	PAVA Centre social	1	Oui

## C. LES JEUNES COMME ACTEURS PRIVILÉGIÉS DE LA VIE LOCALE

Différentes politiques et axes permettent de valoriser la jeunesse. Il convient de soutenir davantage la place des jeunes dans la vie publique et de reconnaître leur statut d'acteur à part entière.

L'engagement volontaire des jeunes est aujourd'hui représenté principalement par un dispositif, le service civique. Mis en place depuis 2010, il a connu une montée en puissance certaine avec une volonté de le rendre « universel » pour les jeunes à échéance de 2018.

Le service civique est un dispositif d'engagement volontaire pour les jeunes (16 à 25 ans – 30 ans personne en situation de handicap). Il permet la réalisation d'une mission d'intérêt général dans une structure à but non lucratif pendant 6 à 12 mois. Les missions s'exercent dans des domaines variés : à caractère éducatif, environnemental, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, accompagnement des personnes, mémoire et citoyenneté.

Ce n'est pas un dispositif d'emploi. L'objectif du service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétence, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il permet également aux jeunes de toutes origines sociales et culturelles de se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

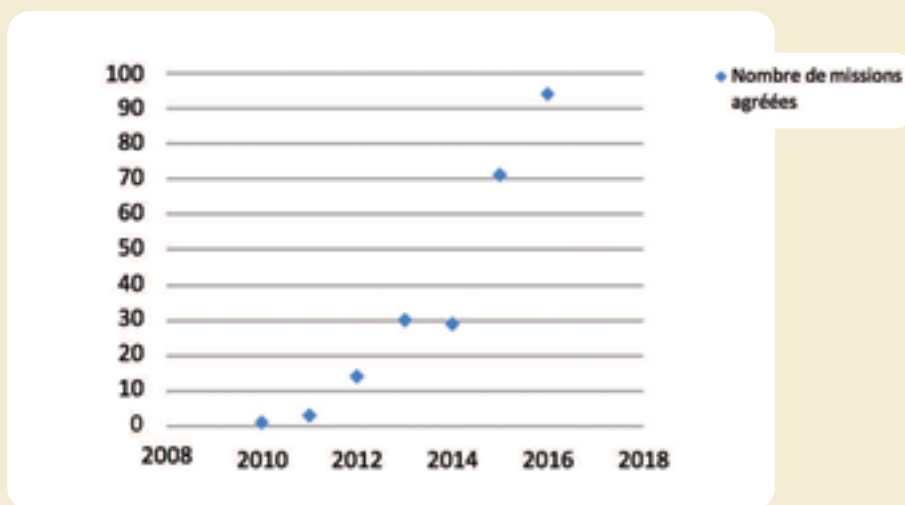
La Creuse a connu un développement très progressif de ce dispositif.

Passant en 2010 de 10 jeunes en mission à 32 en 2014, c'est l'année 2015 qui a entraîné une hausse importante de création de mission de service civique (70).

Cette montée en charge du dispositif s'amplifie en 2016 avec une centaine de missions réalisées suite à des agréments locaux.

Plus précisément, les domaines privilégiés de missions sont : le sport, l'animation socio-culturelle, le social, la solidarité, le tourisme et le patrimoine.

Nombre de missions agréées en Creuse



#### D. LA SCOLARISATION

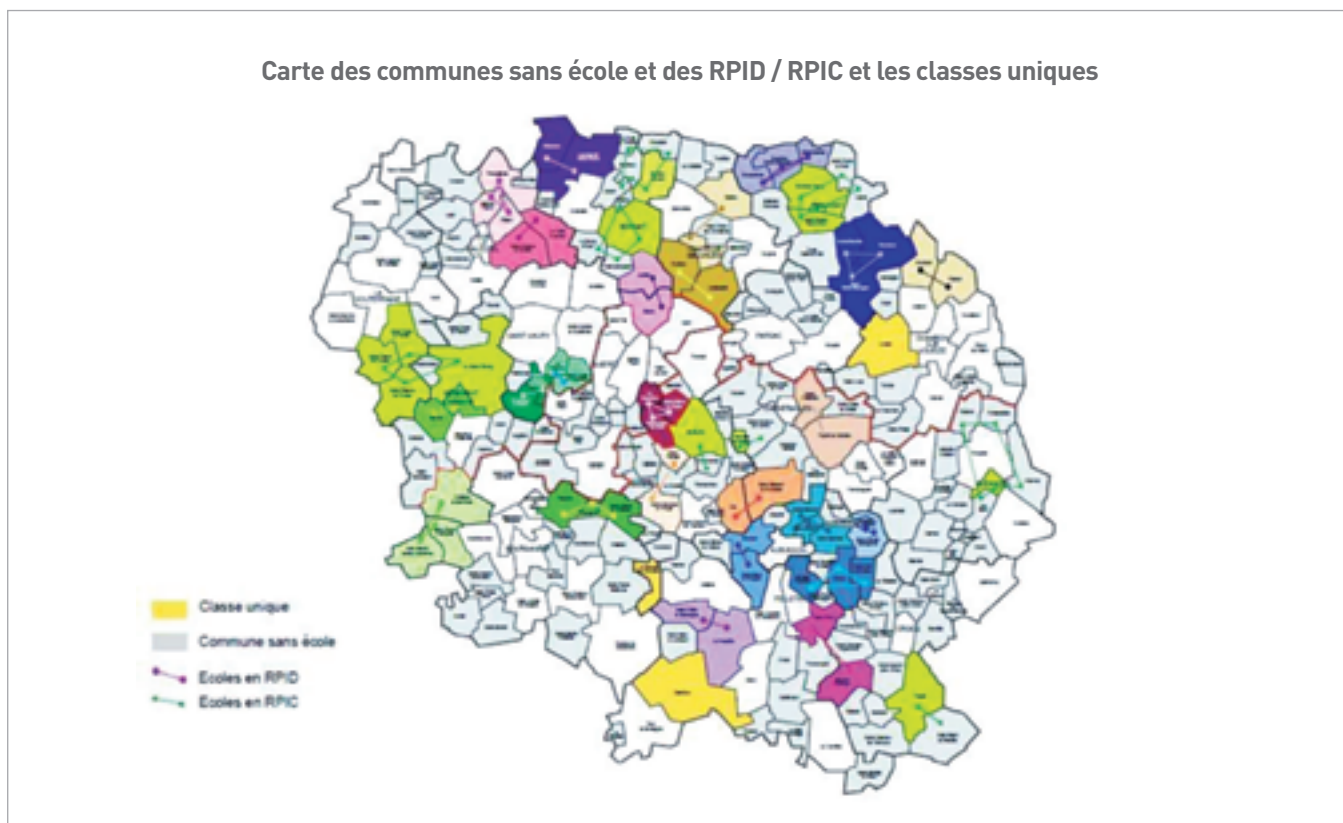
À la rentrée 2014, le département compte 154 écoles publiques réparties sur 124 communes, pour 8 518 élèves (en écoles primaires).

L'enseignement privé est très peu présent, avec seulement trois écoles, à Guéret, Evaux-les-Bains et Aubusson, pour un total d'environ 160 élèves (données 2008).

Quelques données :

- 446 classes dont 8 classes d'inclusion scolaire ;
- 70% des écoles sont composées de 3 classes ou moins (37% en France) ;
- 31 Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) (23 déconcentrés et 8 concentrés) ;
  - . 84 élèves par RPI en moyenne contre 116 en France.

Carte des communes sans école et des RPID / RPIC et les classes uniques



Nombre d'élèves par classe :

- Creuse : 19,1
- France : 23,7

597 postes d'enseignants :

Nombre d'enseignants pour 100 élèves :

- Creuse : 6,57
- France : 5,24

En 2014, 16 103 enfants ont été scolarisés tous niveaux confondus en Creuse dont 238 en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA). 14% soit 1 085 ont été vus par le service social scolaire. 734 élèves avec un Plan Personnalisé à la Scolarité (dont 141 avec auxiliaire de vie sociale). 340 sont en établissement scolaire ordinaire, 289 en établissement médicosocial et 131 en CLIS/ULIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire/ Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). 104 ont un suivi du Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD). L'accompagnement à la scolarité a fait l'objet de 17 actions. Les Contrats locaux de santé ont développé 143 actions.

## E. LES ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES ET PÉRISCOLAIRES EN CREUSE

La loi sur la refondation de l'École en 2013 a entraîné une refonte des rythmes éducatifs avec :

- un changement des horaires scolaires ;
- la mise en place de trois heures d'activité péri éducatives.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire est matérialisée dans des projets éducatifs de territoires (PEDT) qui ont été réalisés par les collectivités (EPCI ou communes seules).

Cela succède au dispositif des contrats éducatifs locaux (CEL) qui étaient en vigueur depuis les années 2000.

La première rentrée de la réforme en 2013-2014 a engendré le volontariat de 13 communes en Creuse sur les 124 ayant une école. Parmi ces dernières, se trouvaient les plus importantes de Creuse avec Guéret, La Souterraine et Aubusson.

La rentrée 2014-2015 a été marquée par la réalisation de nombreux PEDT dans chaque territoire ayant une école (plus de 35 PEDT signés).



Depuis la rentrée de 2015-2016 la généralisation des PEDT couvre tout le territoire creusois, ce qui correspond à 446 classes pour 8518 élèves.

La réalisation d'un PEDT est un gage de qualité et de sécurité en matière d'organisation et d'activités proposées. C'est aussi règlementairement la condition pour que les collectivités puissent bénéficier du fond de soutien versé par l'Etat.

La Creuse compte ainsi 68 PEDT (voir le détail en annexe), soit :

- 10 PEDT portés par un EPCI ce qui concerne 66 communes ;
- 58 PEDT portés par une commune.

**Rappel :** l'éducation nationale a une compétence sur toutes les problématiques liées aux horaires scolaires quand la DDCSPP a une compétence de tutelle administrative sur les temps d'activités péri-éducatives

## F. PRÉVENTION EN DIRECTION DES ADOLESCENTS

La maison des adolescents, permet un travail en réseau sur les conduites à risques : 115 jeunes et 79 familles ont été reçus au cours de 586 entretiens. L'action en milieu scolaire a généré 30 séances pour 1 244 jeunes. Par ailleurs les actions collectives tous publics ont touché 724 bénéficiaires.

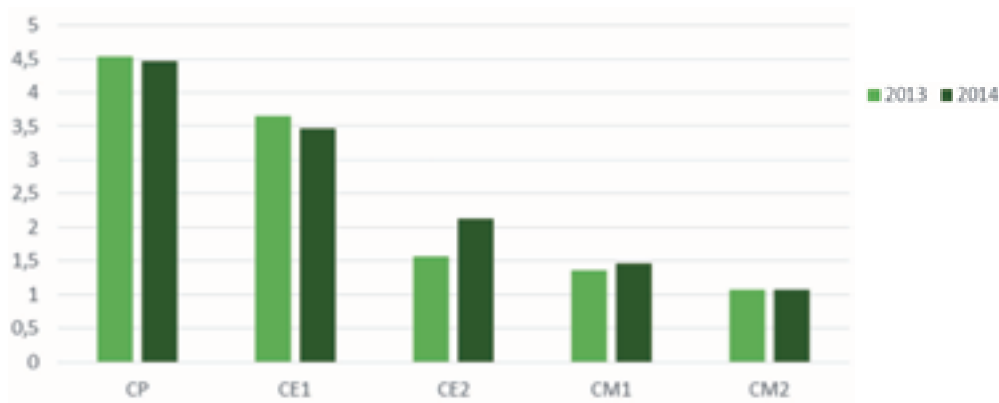
De son côté, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Guéret a permis de dynamiser le réseau avec une réunion de cellule de veille par trimestre et une réunion du comité de coordination mensuelle.

Evolution des effectifs scolaires du 1<sup>er</sup> degré dans le département de la Creuse



De 2007 à 2014, la population scolaire du premier degré a diminué de 1 078 élèves, soit une baisse de 10,2%.

Taux de redoublement



Taux de retard à l'entrée en 6ème dans les écoles publiques : • Creuse : 13,8% • France : 11,8%

### 3. PARENTALITÉ

#### A. LES RÉSEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) en Creuse en 2014



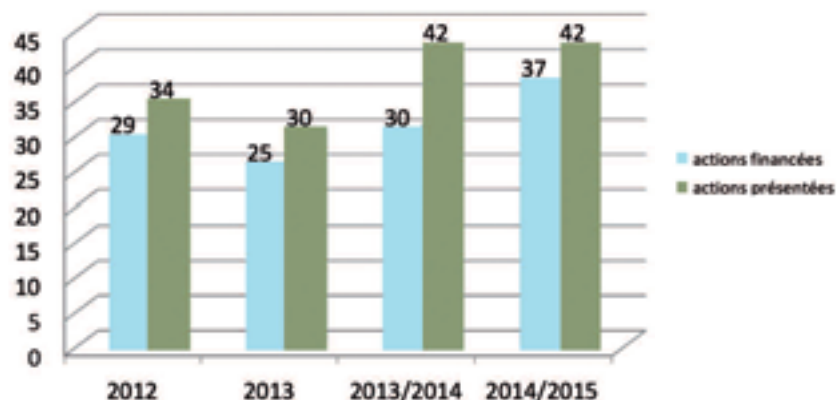
Conception, Juillet 2015

Les structures financées au titre des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) dans le département de la Creuse sont au nombre de 10, parmi lesquelles :

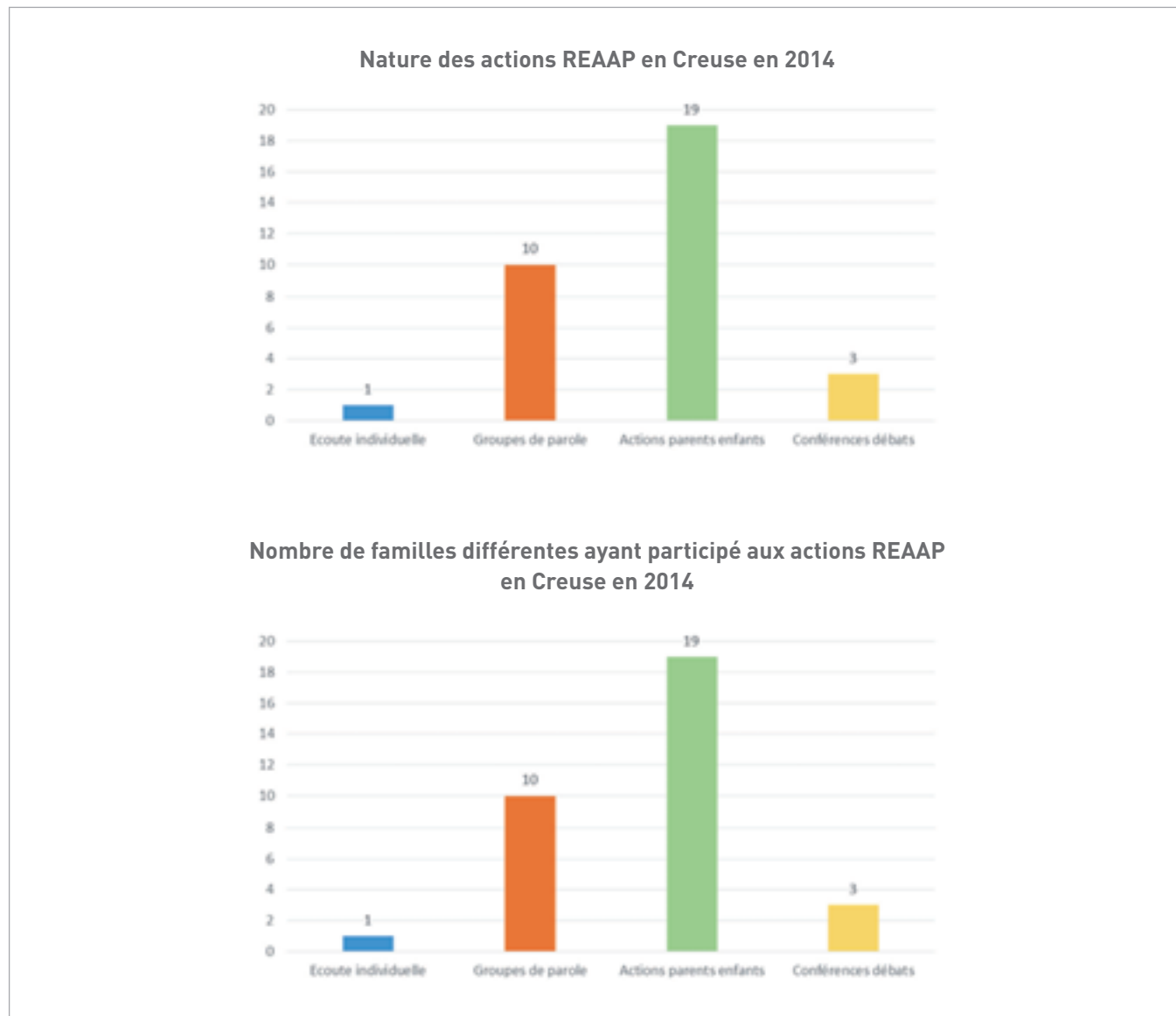
- 6 centres sociaux, dont 1 centre social Tsigane ;
- 4 associations locales.

Ces structures ont été financées pour la mise en place de 33 actions (2014), dont 13 l'étaient pour la première fois. Au total, ce sont 2 572 personnes, représentant 599 familles différentes, qui ont participé aux actions, animées par 127 bénévoles et 66 animateurs rémunérés.

FAMILLES TOUCHÉES	2011	2012	2013
Parents / Enfants	955	895	990
Parents	180	225	129



On note une plus forte mobilisation du bénévolat en Creuse qu'à l'échelle nationale : les animateurs bénévoles représentent en effet 66% des animateurs en Creuse, pour 50% à l'échelle nationale.



Les actions parents enfants dominent, avec 58% des actions pour 54% des familles. Viennent ensuite les groupes de parole pour 30% des actions et des familles.

Une seule action concerne l'écoute individuelle, et concerne 10% des familles ayant participé à une action Reaap (pour 18% à l'échelle nationale), et 3 conférences débat ont été proposées, mobilisant 6% des familles, soit en proportion, près de deux fois moins qu'au niveau national (11%).

**B. LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (CLAS)**

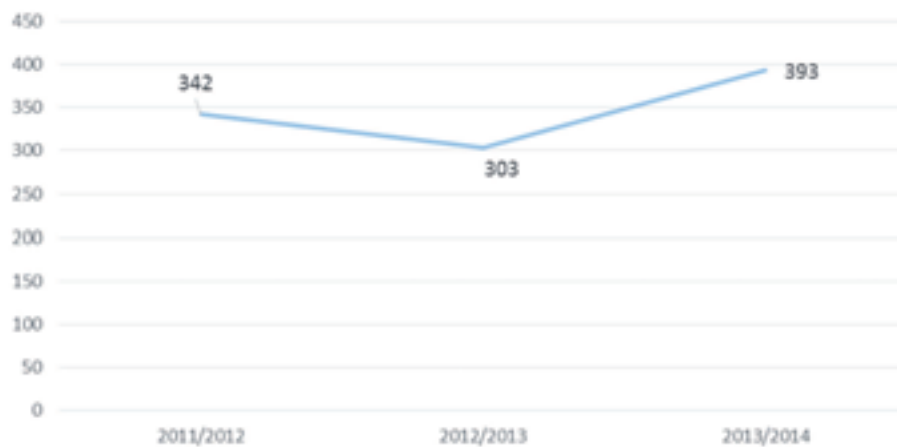
Les CLAS en Creuse en 2014



Conception, Juillet 2015

Le département compte 8 CLAS, inégalement répartis sur le territoire, qui accueillent près de 400 enfants. Ils sont surtout présents sur la moitié sud du département.

Nombre d'enfants fréquentant les activités CLAS



### C. LES LIEUX D'ACCUEILS ENFANTS /PARENTS (LAEP)

Deux lieux d'accueil Enfant / Parent existent aujourd'hui en Creuse :

- le « Café Toudou » à Aubusson ;
- « Les P'tits Trognons » à Bourgneuf.

LIEUX D'ACCUEIL	Enfants concernés sur 2014	Enfants par séances en moyenne	Adultes accompagnants sur 2014
AUBUSSON « Café Toudou »	226	6	187
BOURGAENEUF « Les P'tits Trognons »	156	5	133

Au total, ces deux LAEP ont touché 382 enfants (âge moyen 2/3 ans) et 320 adultes accompagnants (essentiellement la mère).

Les LAEP touchent ainsi 6% des enfants de moins de 5 ans du département. Ce chiffre doit cependant être interprété avec prudence car les LAEP sont tous deux situés sur la partie sud du département.

### D. LA MÉDIATION FAMILIALE

Le service de médiation familiale a été confié par le comité parentalité de la Creuse en 2007 à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), puis en 2012 à l'association « Point de Rencontre » de Châteauroux, et enfin, depuis janvier 2014, à ADPJJ (Association départementale pour la protection de la jeunesse).

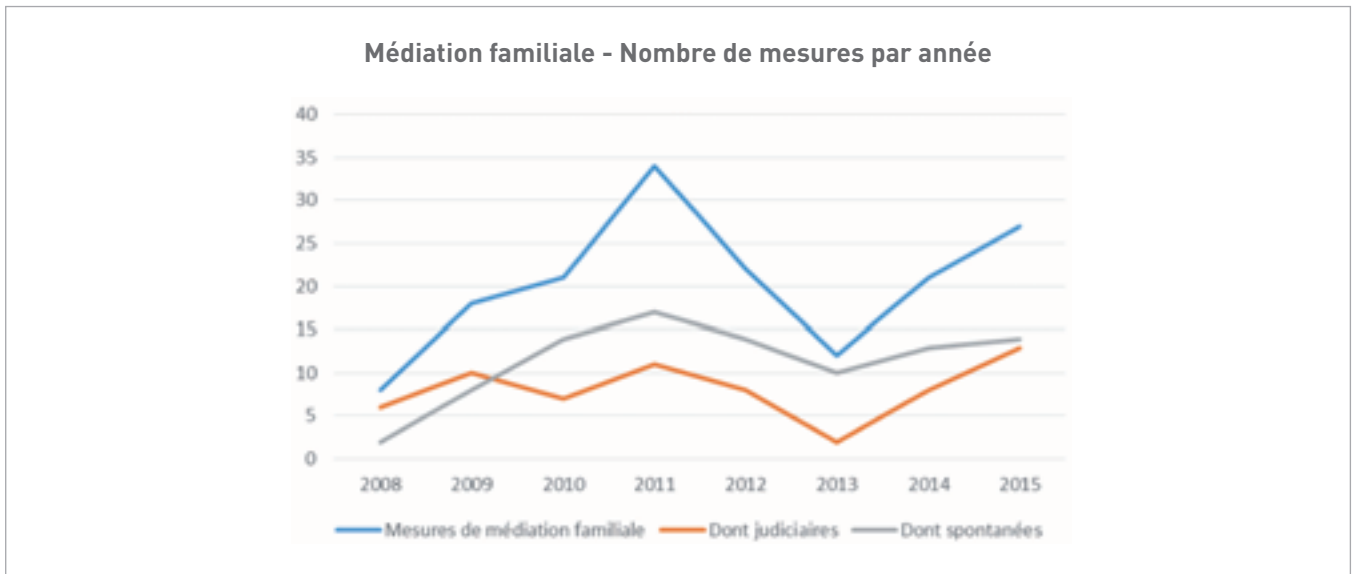
Au regard des résultats de l'activité 2014, le comité parentalité de la Creuse a accordé au service une augmentation du temps de médiation familiale ; ainsi l'année 2015 a été marquée par le passage de 0,50 ETP (Equivalent Temps Plein) à 0,75 ETP de médiateur familial.

Le bilan 2015 fait état de 27 processus – 181 entretiens, alors que le prévisionnel (Indication Prestation Service 2015 pour 0.75 ETP) était un objectif de 38 processus et de 240 entretiens / an. L'écart constaté entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par le départ en congé maternité, puis parental de la médiatrice : **« malgré le « tuilage » cette réorganisation a impacté notre activité ce qui ne nous a pas permis de réaliser en totalité nos objectifs 2015 ».**

Médiation familiale - Nombre d'entretiens par année

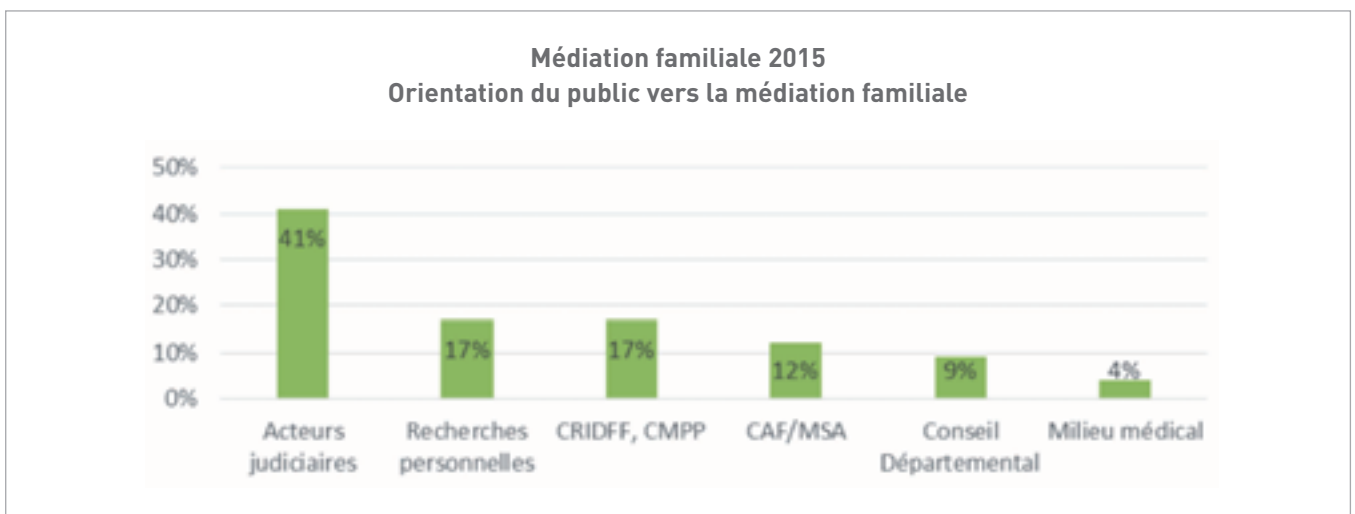


Depuis la création de ce service, le nombre d'entretiens annuels n'a cessé de croître (si l'on excepte 2012, pour des raisons conjoncturelles).



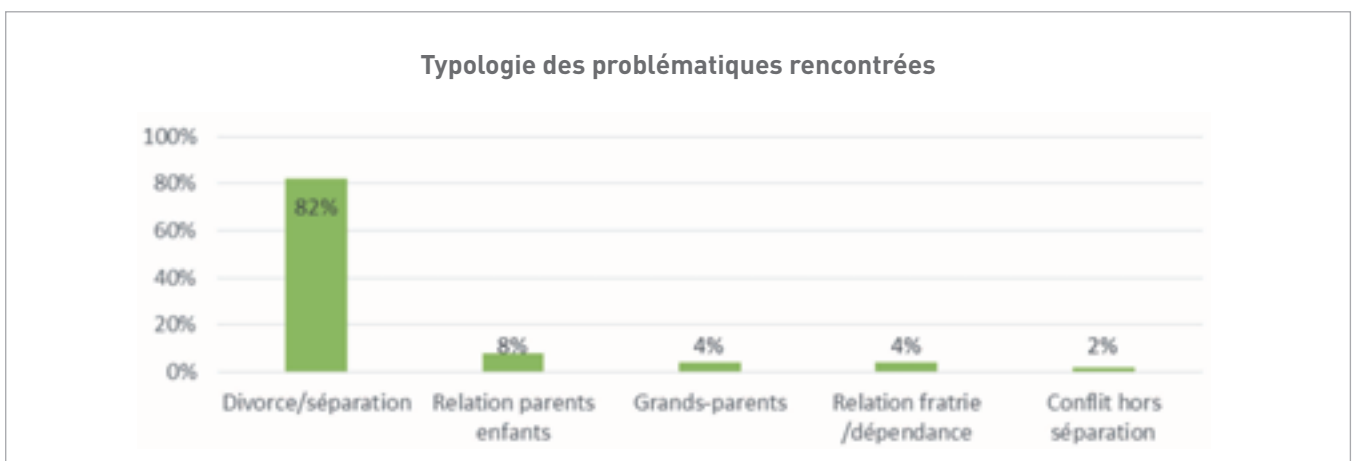
#### L'orientation du public

Le public accueilli est essentiellement orienté par les acteurs judiciaires. Il faut noter que 17% des personnes sollicitent le service sans intermédiaire suite à une recherche personnelle.



#### Les problématiques

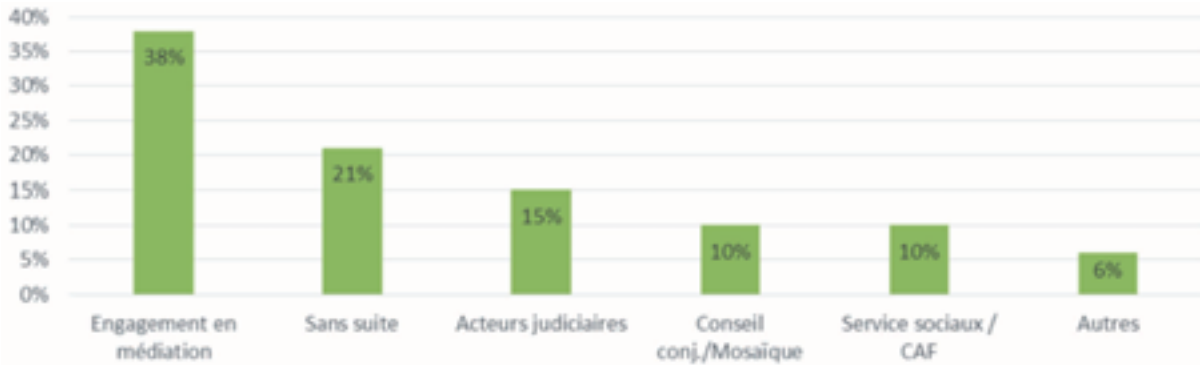
Il s'agit, dans plus de 4 cas sur 5, de problématiques liées à la séparation des parents.



**Orientation du public par le service de médiation familiale**

Alors que 21% des personnes reçues ne donnent pas de suite immédiate au travail de médiation, 41% des personnes sont réorientées, selon la problématique exposée, vers des partenaires (acteurs judiciaires, service social, CRIDFF...) susceptibles d'apporter une réponse plus pertinente à leur demande. **Cette nécessité de réorientation demande à la médiatrice une bonne connaissance du maillage social et de ses partenaires.**

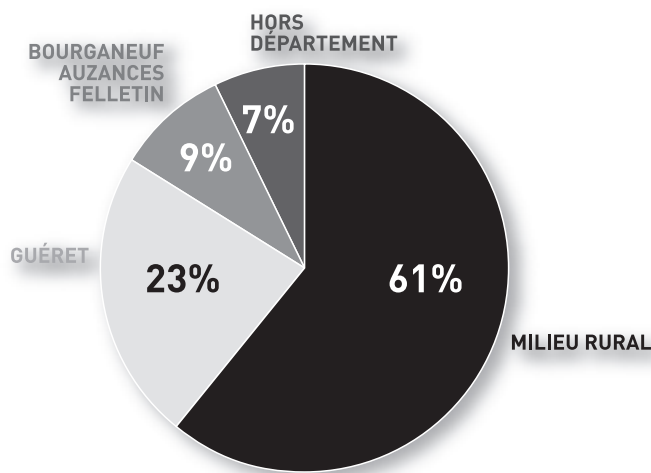
Orientation du public après le rendez-vous d'information



**Origine du public**

Le public accueilli vient de tout le département, avec une dominante pour le milieu rural d'où sont originaires 61% des personnes accueillies. Ce taux monte même à 70% si l'on considère que, hors Guéret, la Creuse est un département entièrement rural.

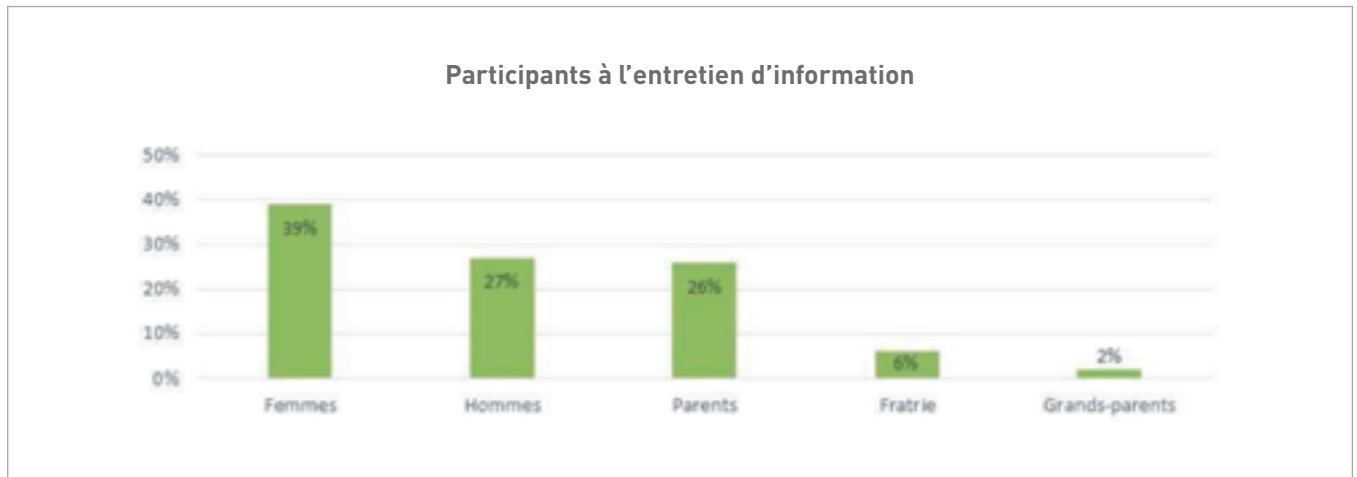
Médiation familiale Origine géographique du public



**La place des pères**

Il faut noter une part non négligeable d'hommes dans le total des entretiens individuels d'information. Ceux-ci représentent en 2015, 27% des entretiens, témoignant de l'engagement croissant des pères.

Il faut noter également que la demande initiale émane pour 33% d'hommes, et de 45% de femmes.



### Les principales problématiques

- **la mobilité et l'accès au service** : des partenariats avec les UTAS et la MSA sont mis en place pour des accueils de proximité pour les personnes ayant des difficultés de déplacement (familles d'agriculteurs en particulier).
- **la médiation familiale judiciaire** : un partenariat avec la Justice vise à développer les orientations vers la médiation familiale (permanence au TGI, etc.). Le nombre de médiations judiciaires semble en effet relativement faible (41% en intégrant l'ensemble des acteurs judiciaires), d'où l'importance d'interroger les pratiques des magistrats.
- **la coordination entre services à l'échelle départementale** : lorsqu'elle n'assure pas la médiation, la médiatrice oriente les familles vers le service le plus adapté à leurs besoins. Il est alors essentiel de bien connaître l'offre existante.
- la quasi-totalité de problématiques motivant une médiation familiale concerne les **séparations des couples**. Or, on constate une augmentation significative du nombre des **familles monoparentales** : celles-ci ont augmenté de 16% entre 2007 et 2012, passant de 3 898 familles à 4 536, alors que dans le même temps, le nombre total de familles diminue dans le département de la Creuse. En 2015, 253 couples se sont séparés (données CAF). Coté MSA, 23 couples se sont séparés en 2015 (données MSA).

## E. LES ESPACES DE RENCONTRE

### Lieu neutre Mosaïque 23 à Guéret

Mosaïque 23 est un lieu neutre destiné à la rencontre entre parents et enfants, quand la rupture conjugale risque d'avoir des conséquences sur le lien parental. Ouvert début 2012, Mosaïque 23 a pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent (ou toute personne titulaire d'un droit de visite), avec lequel il ne vit pas.

Des professionnels sont présents dans le lieu et interviennent pour accompagner la relation entre l'enfant et les personnes concernées par la rencontre.

Ce lieu s'adresse aux personnes venant de leur propre initiative ou sur décision de justice.

Mosaïque 23 est géré par l'Association Educative Creusoise de la Jeunesse et de la Famille (AECJF).

## F. LES OFFRES DE SERVICE INDIVIDUEL

La CAF soutient les parents via d'autres moyens, en particulier à travers les offres suivantes :

### Les offres de travail social

Le socle national de travail social identifie les familles fragilisées par différents parcours de vie. Six offres sont considérées comme relevant du soutien à la parentalité :



- Allocataires déclarant le décès d'un enfant (de moins de 20 ans) ou une naissance sans vie enregistrée à l'état civil
- Allocataires assumant la charge d'au moins un enfant (moins de 20 ans) déclarant le décès d'un(e) conjoint(e).
- Allocataire percevant au moins une prestation familiale ou sociale au titre d'un enfant à charge et qui déclare une séparation ou un divorce.
- Offre de service accompagnement des familles monoparentales bénéficiaires du RSA avec enfants de moins de 3 ans.
- Allocataire d'une prestation familiale ou sociale déclarant une première grossesse, une grossesse multiple, une première adoption.
- Allocataire ayant ouvert un droit à l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) ou Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Ces offres de service sont incluses dans les rendez-vous des droits.

Une offre de service sur la gestion des impayés de pension alimentaire est actuellement en cours d'élaboration et fera l'objet d'une fiche action.

OFFRE LOCALE ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2015	Chiffres clés Nombre de familles identifiées par requête	Nombre de personnes rencontrées	Indicateurs % de personnes rencontrées/ personnes identifiées
Décès d'un enfant	5	1	20%
Décès d'un conjoint	18	9	50%
Allocataire percevant au moins une prestation familiale ou sociale qui déclare une séparation ou un divorce	281	58	20%
Famille monoparentale bénéficiaire du RSA majoré avec un enfant de moins de 3 ans	152	60	39%
Allocataire déclarant une première grossesse	366	212	58%
Allocataire ouvrant droit à l'AJPP ou l'AEH	69	12	17%

### Le Conseil départemental dispose tout d'abord d'un Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)

Ce dernier est une activité du service de Protection Maternelle et Infantile Petite Enfance Jeunesse et Action de Santé.

Ses missions sont inscrites dans le Code de la Santé Publique (Articles L2311-1 et suivants, Articles R2311-7 et suivants). Le CPEF exerce les activités suivantes :

- Diffusion d'information individuelle et collective portant sur la vie affective et sexuelle
- Consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité et diagnostic de grossesse
- Délivrance de moyens de contraception (pilules, implant contraceptif, stérilet) et de moyens de protection (préservatifs)
- Entretiens pré et post IVG (Interruption Volontaire de Grossesse)
- Entretiens de conseil conjugal et familial

Le CPEF du département de la Creuse se compose de plusieurs antennes réparties sur l'ensemble du territoire afin de se rapprocher de la population bénéficiant de ses services : Guéret, Bourganeuf, Aubusson et La Souterraine.

L'activité du CPEF se décline en consultations médicales et en interventions collectives dans les établissements scolaires.

Le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale, a territorialisé ses services médico-sociaux.

Dans les 6 UTAS, le public trouve un guichet unique permettant une première réponse à toutes ses préoccupations (enfance-famille-jeunesse, insertion, logement, personnes âgées, handicap), puis, si nécessaire, une orientation sur un accompagnement plus spécialisé. Tous les usagers peuvent bénéficier de visites à domicile

Une grande variété de métiers permet des interventions diversifiées et coordonnées.

Le Conseil départemental dispose d'une large gamme d'aides individuelles, par le biais de prestations réglementaires ou extra-légales.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance est par contre géré en central, au pôle Jeunesse et Solidarité.



**La MSA propose une offre de mise à disposition des travailleurs sociaux selon différents critères :**

- Bénéficiaire d'allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH)
- Bénéficiaire d'allocation journalière pour présence parentale (AJPP)
- Visite systématique du travailleur social MSA dans le cadre d'une déclaration de grossesse. Lors de cette visite, un point de situation est fait sur l'ensemble des prestations familiales, les différents modes de garde.
- Signalements dans le cadre des séparations d'actifs avec enfants (NSA en priorité avec PF MSA)
- Veuvage décès d'actifs, de conjoints d'actifs ou d'enfants (Salariés Agricoles et Non-Salariés Agricoles)

Dans le cadre de la généralisation de l'expérimentation des garanties contre les impayés de pensions alimentaires, dispositif GIPA, un travail partenarial doit s'engager autour de l'animation de séances d'information « Parents après la séparation ».



**DIAGNOSTIC**

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

DIAGNOSTIC

PRÉALABLE



## I. PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

L'état des lieux a mis en évidence une répartition des familles sur le département relativement équilibrée entre les quatre grands territoires (Pays de Guéret, Sud Creuse, Ouest Creuse, Est Creuse).

Concernant les naissances, le plus grand nombre se trouve sur le Pays de Guéret, bien qu'un certain équilibre demeure entre les 4 grands territoires.

L'état des lieux montre également des effectifs à la baisse en Creuse : la démographie diminue et donc le nombre d'enfants diminue également (de 9 490 enfants scolarisés en 2007, on passe à 8 500 en 2015).

La séparation, visiblement plus élevée dans l'Est et le Sud de la Creuse, a été identifiée par les familles creusoises (lors de l'enquête auprès des familles) comme la première difficulté rencontrée dans l'exercice parental. Le taux de séparation tourne autour de 5% (pour les couples avec enfants).

Concernant les familles monoparentales, leur nombre en Creuse est équivalent à la moyenne nationale (22,3%). Elles semblent être sensiblement plus présentes sur le Pays de Guéret et le Sud du département (respectivement 35% et 27%). D'après l'enquête aux familles, les familles monoparentales sont celles qui rencontrent le plus souvent des difficultés.

L'état des lieux a également mis en évidence que le taux de familles nombreuses en Creuse était largement inférieur à la moyenne nationale (13% en Creuse). Celles-ci sont réparties équitablement sur les 4 territoires.

En revanche, les situations de pauvreté sont marquées. Le nombre de situations familiales sont toujours largement supérieures à la moyenne nationale concernant la pauvreté. De plus ces situations de pauvreté (familles allocataires à bas revenus) ne sont pas réparties de manière homogène sur le département. Elles se trouvent principalement dans le Sud et l'Ouest de la Creuse.

Le nombre de familles avec enfant(s) porteur(s) de handicap semble être à la hausse sur le département, bien que ce dernier connaisse une diminution de la démographie. Le handicap est alors une problématique forte localement. A savoir que la détection du handicap est réalisée sur les enfants âgés de 3 à 6 ans, autrement dit lors de la scolarisation. Les détections précoces (avant 3 ans) sont quant à elles quasi inexistantes.

Une attention particulière devra donc être portée sur le handicap.

Pour ce qui est du mode de garde, le plus représenté en Creuse est l'accueil individuel (Assistantes maternelles 62,9%) par rapport à l'accueil collectif moins représenté (9,9%).

Les capacités d'accueil sont bien réparties sur le département.

Des actions REAAP et CLAS sont répertoriées sur l'ensemble de la Creuse.

Les LAEP, sont très peu développés sauf au Sud.

Lors des ateliers territoriaux, 4 points récurrents ressortent :

- la nécessité d'une meilleure coordination des services et des structures ;
- la mutualisation des moyens ;
- l'information des familles ;
- la formation des professionnels.

L'offre globale petite enfance/parentalité apparaît comme adaptée et suffisante, avec des réponses apportées aux questions liées à l'enfance et à la parentalité relativement complètes.

Mais des besoins spécifiques ressortent :

- l'accompagnement des familles ayant des enfants porteurs de handicap ;
- la mise en place de mode de garde à horaires atypique, de garde ponctuelle ;

- des besoins pour les 3-4 ans ;
- le développement de lieux d'échange entre parents.

Malgré ces besoins exprimés il faut être conscient de la difficulté qu'ont les professionnels à mobiliser les familles.

L'enquête auprès des familles, qui a connu un taux de retour très satisfaisant, nous amène des enseignements tout à fait intéressants :

- sur la représentation du rôle de parent ;
- sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de la fonction parentale ;
- sur les solutions, réponses et appuis trouvés ;
- sur les besoins non satisfaits.

## **Les axes qui seront à développer seront donc :**

### **SUR LA PETITE ENFANCE**

#### **Aider les familles dans la conciliation des temps familiaux**

- Adapter les modes de garde aux besoins des familles
- Faciliter le parcours de recherche de mode de garde
- Adapter une politique partagée d'accueil des 2/4 ans
- Développer la qualité de l'accueil

### **SUR LA PARENTALITÉ**

#### **Renforcer l'accompagnement des parents à des moments clés de leur vie familiale**

- Améliorer l'information aux familles
- Soutenir les parents au cours des différentes étapes de la vie de l'enfant
- Mettre en place les moyens nécessaires pour être à l'écoute des parents
- Préserver la place de chacun au sein de la famille

## II. DÉFINIR LA JEUNESSE COMME UN ENJEU POUR LE TERRITOIRE

La Jeunesse est une entité hétéroclite (le parti pris dans ce schéma est une qualification d'une tranche d'âge de 7 à 30 ans). Les conceptions institutionnelles de celle-ci sont aussi très disparates et l'objet de ce travail partenarial est de poser les jalons d'une approche commune et cohérente.

Le diagnostic porté est celui d'une jeunesse comme la transcription d'une réalité empirique de rapports complexes entre les conceptions institutionnelles et les difficultés quotidiennes des jeunes.

**L'action à mener pour les jeunes en Creuse sur les années à venir se fonde ainsi sur trois axes :**

- 1 - La jeunesse doit s'envisager comme une richesse, une force de création, d'invention et de nouveauté.**
- 2 - Mais il revient aussi aux institutions de proposer des perspectives dans divers domaines (l'éducatif, les loisirs, le volontariat etc.). Cela doit entraîner une intégration des jeunes dans la société mais c'est aussi une source d'émancipation pour eux et par eux.**
- 3 - Enfin, le dialogue intergénérationnel est un moment fort de découverte à valoriser afin de permettre ce passage de témoin et de porter fièrement la culture de ce département et de la nation française.**

La société se trouve face à un « défi jeune ».

D'abord une place doit leur être laissée pour s'intégrer et avoir les moyens de devenir adulte.

Ensuite la société doit permettre la construction plurielle de chacun, reconnaître la diversité des parcours et offrir des possibilités d'être acteur de sa jeunesse.

Enfin elle doit leur laisser un espace d'influence pour que la jeunesse agisse sur l'évolution de la société.

Le concept de générations futures « les citoyens de demain sont les jeunes d'aujourd'hui », est le fil rouge de cette partie sur la jeunesse.

### **Les quatre grandes orientations sur la thématique « jeunesse » qui seront à développer seront donc :**

- Favoriser la réussite et l'épanouissement éducatif
- Soutenir l'information et l'accompagnement des jeunes
- Soutenir l'accompagnement à la citoyenneté et l'engagement des jeunes dans la vie sociale
- Accompagner les jeunes fragilisés vers l'autonomie



### III. RENFORCER LA PRÉVENTION PRÉCOCE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Toute action publique vise à favoriser le bien-être des populations et à détecter puis traiter les zones de fragilité. Pour être efficaces, les mesures de prévention doivent s'adresser à un public très large et débiter le plus précocement possible. Elles doivent préparer l'enfant à devenir un être social en soutenant les parents, premier cercle de prévention.

Les actions de prévention précoce débutent dès que les jeunes s'éveillent à la sexualité, prennent en compte la grossesse, les soutiens à domicile, l'éveil de l'enfant et l'accompagnement jusqu'à l'entrée en structure d'accueil ou à l'école.

Les outils existent, qu'ils soient réglementaires ou consécutifs aux réflexions menées par les acteurs de terrain. Ainsi le réseau périnatalité confirme de jour en jour sa pertinence et son dynamisme ; il doit maintenant s'ouvrir à d'autres partenaires, innover encore pour couvrir un public plus large avec des prestations supplémentaires ; ainsi, l'entretien post-natal pourrait compléter l'entretien prénatal précoce et détecter les parents en difficulté dès le retour à domicile après la naissance, en assurant le lien avec les équipes de PMI ou de pédopsychiatrie, par exemple. La prévention en faveur des parents passe aussi par l'information, l'accompagnement dans leur parentalité, la mise en place de relais de prise en charge ou d'étayages plus lourds si nécessaire.

Une attention particulière doit être apportée sur l'accompagnement des parents d'enfants porteurs de handicap.

Le Conseil départemental a une vision très fine de la santé de la mère et de l'enfant en Creuse, grâce à une analyse de tous les certificats de santé de l'enfant (naissance, 8<sup>e</sup> jour, 9<sup>e</sup> mois, 24<sup>e</sup> mois et bilan des 4 ans en école maternelle) ; un partage régulier de ces données avec les médecins libéraux et hospitaliers serait nécessaire. Il est cependant effectif avec les travailleurs médico-sociaux et donne lieu à des interventions ciblées. L'ORS en publie, en outre, les résultats.

Le dépistage précoce et la prise en charge des problèmes de santé ou de développement chez l'enfant est à améliorer, de façon collective. De même, le suivi médical des jeunes enfants doit être assuré en grande proximité sur les trois premières années, y compris en partenariat avec les structures d'accueil, et poursuivi tout au long de la scolarité.

Le rôle central du Centre de Planification et d'Education Familiale est central et doit être renforcé, dans une période où la vision du couple et de la famille a beaucoup évolué et où les repères peuvent apparaître chancelants.

Les actions de prévention n'ont de portée que si l'ensemble des acteurs de terrain, la globalité du tissu social d'un territoire se mobilisent et se coordonnent. Leur effet se mesure à moyen et long terme et cette temporalité est un axe de réflexion en lui-même.

#### **Propositions d'actions :**

- **Optimiser et développer les outils de prévention précoce**
- **Développer les actions de prévention en direction des futurs parents**

## IV. PROTÉGER LES ENFANTS ET SOUTENIR LES FAMILLES

La protection des enfants est une mission essentielle du Conseil départemental, mais qui ne peut s'exercer que dans le cadre d'un large partenariat et au sein d'équipes pluridisciplinaires. Seul un travail en réseau de grande proximité permet une vision et une approche globale de la famille, ceci avec deux objectifs : éviter les ruptures familiales et sécuriser le parcours des enfants, et soutenir les intervenants.

La Creuse est un département qui se distingue par la précocité du repérage des difficultés dans les familles, par le nombre élevé et la durée des mesures administratives et judiciaires décidées, par la forte précarisation des populations et par l'insuffisance de l'offre en particulier dans le domaine sanitaire.

Les liens de partenariats sont par contre étroits et aisés. Il faut cependant les renforcer, les dynamiser, les pérenniser, les étendre.

Enfin, la priorité donnée à l'accueil familial demande une gestion spécifique de ces professionnels souvent isolés et une attention particulière pour les lieux d'accueil collectifs qui complètent de façon incontournable le dispositif de protection.

Les actions à mener se situent donc d'abord autour des familles, en privilégiant les interventions au domicile, de façon précoce et concertée ; en généralisant des outils qui sécurisent la prise en charge, coordonnent les actions et les acteurs et impliquent les parents, comme le Projet Pour l'Enfant. Tous les repères fiables de l'enfant doivent être activés et la séparation doit être préparée et conçue comme une période de reconstruction et non comme un échec et une rupture définitive.

La famille doit comprendre, interroger et investir les dispositifs, elle doit aussi trouver les soutiens nécessaires sur des difficultés spécifiques : problèmes relevant de la santé mentale, périodes de déscolarisation, passage à l'âge adulte, situation de crise aigüe, retour au domicile après placement...

Les professionnels doivent disposer d'outils collectifs, mobilisables rapidement et amenant à des décisions partagées, dans le respect des missions et de l'éthique de chacun. La qualité du service rendu aux familles doit être l'axe de progrès permanent, en réassurant le professionnel, son cadre d'intervention, l'évolution de ses compétences, les outils mis à sa disposition en cas de difficultés, son intégration dans un dispositif plus large et cohérent, dans un réseau solidaire et connu.

### **Propositions d'actions :**

- **Prévenir les ruptures dans la famille**
- **Fluidifier et sécuriser les parcours des enfants placés**
- **Optimiser l'offre de soin et la qualité de l'accueil**

DIAGNOSTIC

**OBJECTIFS  
AXES + ACTIONS**

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

## AXE STRATÉGIQUE I

page 5

## Renforcer la prévention précoce et l'accompagnement des familles

## I-1 OPTIMISER ET DÉVELOPPER LES OUTILS DE PRÉVENTION PRÉCOCE

- A1** Généraliser l'entretien prénatal précoce et expérimenter l'entretien postnatal CD23 pages 6 et 7
- A2** Améliorer le suivi médical des jeunes enfants en particulier 2/4 ans CD23 pages 8 et 9
- A3** Rendre plus précoce le dépistage et le traitement du handicap, en particulier l'autisme CD23 page 10

## I-2 DÉVELOPPER LES ACTIONS DE PRÉVENTION EN DIRECTION DES FUTURS PARENTS

- A4** Accompagnement et prévention en direction des futurs parents CD23 pages 11 et 12
- A5** Accompagnement du retour à domicile CD23 page 13

## AXE STRATÉGIQUE II

pages 15 et 16

## Aider les familles dans la conciliation des temps familiaux

## II-1 ADAPTER LES MODES DE GARDE AUX BESOINS DES FAMILLES

- A6** Développer l'accueil collectif sur les territoires non pourvus ou insuffisamment pourvus CAF + MSA
- A7** Accompagner le développement et le fonctionnement des MAM\* CD23 pages 17 et 18
- A8** Accompagner les professionnels dans l'accueil des publics particuliers ou dans la réponse à des besoins spécifiques CAF + MSA
- A9** Lever les freins à la garde d'enfants pour les publics en insertion CD23 pages 19 et 20
- A10** Promouvoir le métier d'assistante maternelle CAF + MSA
- A11** Mettre en place et optimiser un service de babysitting CAF + MSA
- A12** Prendre en compte les difficultés structurelles des équipements CAF + MSA

## II-2 FACILITER LE PARCOURS DE RECHERCHE DE MODES DE GARDE

- A13** Renforcer et redéployer la mission des RAM\* sur les nouveaux EPCI\* CAF + MSA
- A14** Adapter la mission et la coordination enfance jeunesse sur les nouveaux EPCI\* CAF + MSA
- A15** Promouvoir le site mon enfant.fr CAF + MSA

## II-3 ADAPTER UNE POLITIQUE PARTAGÉE DES 2/4 ANS

- A16** Rendre lisible l'offre adaptée aux 2/4 ans CAF + MSA
- A17** Renforcer la qualité de l'accueil des 2/4 ans en ALSH\* CAF + MSA
- A18** Développer les passerelles entre les différentes offres CAF + MSA

## II-4 DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

- A19** Favoriser les échanges entre professionnels CAF + MSA
- A20** Promouvoir la formation continue auprès des assistantes maternelles CAF + MSA
- A21** Mettre en place une charte de qualité des EAJE\* CAF + MSA

## AXE STRATÉGIQUE III

### Définir la jeunesse comme un enjeu pour le territoire

pages 21 et 22

#### III-1 FAVORISER LA RÉUSSITE ET L'ÉPANOUISSEMENT ÉDUCATIF

DDCSPP

**A22** Favoriser les actions partagées avec l'éducation nationale pour la réussite éducative

DDCSPP + CD23

**A23** Développer un travail partenarial pour créer un continuum éducatif

DDCSPP

**A24** Favoriser l'accès pour tous à des loisirs éducatifs de qualité

DDCSPP + CAF + MSA

#### III-2 SOUTENIR L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

**A25** Faire connaître et accompagner le réseau de l'information jeunesse

DDCSPP

**A26** Renforcer la prévention et la responsabilisation en matière de santé

DDCSPP

**A27** Poursuivre l'action éducative sur internet – promeneur du net

CAF + MSA

#### III-3 SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT À LA CITOYENNETÉ ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LA VIE SOCIALE

**A28** Favoriser la place des jeunes dans l'espace public

DDCSPP + CAF + MSA

**A29** Favoriser la mobilité sous toutes ses formes

DDCSPP

#### III-4 ACCOMPAGNER LES JEUNES FRAGILISÉS VERS L'AUTONOMIE

**A30** Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes porteurs de handicap

CD23

**A31** Optimiser l'activité des SESSAD\*

CD23 pages 23 et 24

**A32** Favoriser l'inclusion en lien avec les partenaires associatifs

CD23 page 25

**A33** Optimiser le suivi des plans personnalisés du suivi du handicap

CD23 page 26

**A34** Optimiser les bilans à 17 ans pour favoriser l'autonomie

CD23 page 27

## AXE STRATÉGIQUE IV

### Renforcer l'accompagnement des parents à des moments clés de leur vie familiale

page 29

#### IV-1 AMÉLIORER L'INFORMATION AUX FAMILLES

**A35** Faciliter l'accès à l'ensemble des droits

CAF + MSA

**A36** Recenser et évaluer les outils existants, en développer de nouveaux

CAF + MSA

**A37** Créer des événements fédérateurs sur les territoires du département

CAF + MSA

#### IV-2 SOUTENIR LES PARENTS AU COURS DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA VIE DE L'ENFANT

**A38** Accompagner le passage à la parentalité

CAF + MSA

**A39** Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant

CAF + MSA

#### IV-3 METTRE EN PLACE LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR ÊTRE À L'ÉCOUTE DES PARENTS

**A40** Faciliter l'expression des parents

CAF + MSA

\*SESSAD : Service de Soins et Scolarisation à Domicile

**A41** Configurer des relais à la prise en charge et au répit des parents d'enfants handicapés, malades ou des parents sans relais

CD23 page 30

**A42** Etudier la faisabilité d'un centre d'aide à la parentalité

CD23 page 31

**A43** favoriser une meilleure lisibilité des dispositifs et actions de soutien à la parentalité

CAF + MSA

#### **IV-4 PRÉSERVER LA PLACE DE CHACUN AU SEIN DE LA FAMILLE**

**A44** Promouvoir les services de médiation familiale et les espaces de rencontre

CAF + MSA

**A45** Prendre en compte les répercussions des évènements familiaux dans une approche systémique

CAF + MSA

### **AXE STRATÉGIQUE V** **Protéger les enfants et soutenir les familles**

page 33

#### **V-1 PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LA FAMILLE**

**A46** Renforcer les actions au domicile

CD23 pages 34 et 35

**A47** Favoriser le parrainage et la référence par des tiers

CD23 pages 36 et 37

#### **V-2 FLUIDIFIER ET SÉCURISER LES PARCOURS DES ENFANTS PLACÉS**

**A48** Mettre en place une commission des cas difficiles

CD23 pages 38 et 39

**A49** Prendre en charge les situations de crise

CD23 pages 40 et 41

**A50** Réfléchir au placement en termes d'outil et non de fin en soi

CD23 pages 42 et 43

**A51** Eviter les ruptures et promouvoir le projet pour l'enfant

CD23 pages 44 et 45

#### **V-3 OPTIMISER L'OFFRE DE SOIN ET LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL**

**A52** Combler la carence de l'offre en santé mentale

CD23 pages 46 et 47

**A53** Favoriser l'accès aux soins des enfants déscolarisés

CD23 pages 48 et 49

**A54** Soutenir les lieux d'accueil

CD23 page 50

**A55** Soutenir les lieux d'accueil collectifs

CD23 pages 51 et 52

**A56** Prendre en charge les mineurs non accompagnés

### **AXE STRATÉGIQUE VI** **Coordination et animation des réseaux**

DDCSPP + CD23 + CAF + MSA

page 53

#### **VI-1 DYNAMISER LES RÉSEAUX**

#### **VI-2 FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE ET L'INFORMATION ENTRE PROFESSIONNELS**

#### **VI-3 PROMOUVOIR LES POINTS DE CENTRALISATION DE L'INFORMATION**

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE



**SUIVI  
RÉALISATION**

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

# GOVERNANCE ET ANIMATION

## Schéma territorial des services aux familles : enfance, jeunesse, famille

### Comité de pilotage

Co présidence : Préfet, Conseil départemental, Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Il préfigure le futur Comité départemental des services aux familles

#### composition :

Etat/DDCSPP – Conseil départemental – CAF – MSA – les services départementaux de l'Education Nationale – de la justice (Mme la Présidente du Tribunal de Grande Instance) – UDAF et les autres signataires du schéma

#### missions :

- valide le bilan de la mise en œuvre du Schéma territorial des services aux familles et les actions mises en œuvre
- assure une veille sur l'évolution des besoins sur la base d'un observatoire
- détermine un plan de communication
- arrête les orientations pour l'année n+1 sur la base du bilan annuel par thématique

Le comité de pilotage est le garant de la cohérence des différentes politiques publiques dans le respect des champs d'interventions et des compétences des institutions et partenaires locaux

Le comité de pilotage se réunit une fois par an  
Secrétariat assuré par la DDCSPP

### Comité de coordination

#### composition :

DDCSPP – Conseil départemental – CAF – MSA

#### missions :

- coordonne les 3 comités techniques
- valide les actions élaborées par les comités techniques
- priorise la conduite des chantiers et détermine un calendrier de réalisation
- prépare le bilan du schéma et les orientations à retenir pour l'année n+1
- veille à la réalisation des actions
- détermine les modalités de suivi du schéma territorial : choix des indicateurs
- veille à la cohérence et à la complémentarité des financements apportés, dans le respect des compétences de chaque financeur.

Le comité de coordination se réunit au moins une fois par trimestre

Le secrétariat est assuré en alternance par la DDCSPP, le Conseil départemental, la CAF et la MSA

## Comités techniques

<b>PETITE ENFANCE PARENTALITÉ</b>  Pilotage : CAF et MSA	<b>JEUNESSE</b>  Pilotage : DDCSPP	<b>PÉRINATALITÉ PROTECTION</b>  Pilotage : Conseil départemental
---	--	---

### composition :

à définir pour chaque comité technique

### missions :

- organise les groupes de travail
- favorise l'implication des acteurs, les synergies et les complémentarités partenariales
- facilite la constitution des réseaux de professionnels et favorise les modalités d'échanges et de partage entre les réseaux
- veille à la transversalité des axes
- organise les actions d'informations et de communication
- élabore et gère les appels à projets
- prépare le bilan annuel par thématique

Les comités techniques se réunissent autant que de besoin

Le secrétariat est assuré par chaque pilote

# CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

## 2016

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V	1 L	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 S	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 M	2 M	2 V	2 V
3 D	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 J	3 S	3 S
4 L	4 J	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 L	4 V	4 D	4 D
5 M	5 V	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 V	5 S	5 L	5 L
6 M	6 S	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 V	6 J	6 D	6 M	6 M
7 J	7 D	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 S	7 M	7 M	7 L	7 M
8 V	8 L	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 V	8 M	8 J	8 J
9 S	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 M	9 M	9 M	9 V
10 D	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 J	10 S	10 S
11 L	11 J	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 J	11 V	11 D	11 D
12 M	12 V	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 M	12 V	12 L	12 L
13 M	13 S	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 J	14 D	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 V	15 L	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 S	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 M	16 M	16 V
17 D	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 M	17 M	17 S
18 L	18 J	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L	18 D	18 D
19 M	19 V	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 L	19 L	19 L
20 M	20 S	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 M	20 M
21 J	21 D	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 J	21 M	21 M
22 V	22 L	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 V	22 J	22 J
23 S	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 M	23 M	23 V	23 V
24 D	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 M	24 S	24 S
25 L	25 J	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 J	25 V	25 D	25 D
26 M	26 V	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 L	26 L	26 L
27 M	27 S	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 M	27 M
28 J	28 D	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 V	29 L	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 D	31 J	31 M	31 M	31 M	31 D	31 M	31 M	31 L	31 L	31 S	31 S

**4 NOVEMBRE 2016**  
Validation par le comité de pilotage

**FIN DÉCEMBRE 2016**  
Signature commune du Schéma par les partenaires

**A PARTIR DE 2017**  
Mise en œuvre du Schéma sur 5 ans

## 2017

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V	1 L	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 S	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 M	2 M	2 V	2 V
3 D	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 J	3 S	3 S
4 L	4 J	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 L	4 V	4 D	4 D
5 M	5 V	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 V	5 S	5 L	5 L
6 M	6 S	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 V	6 J	6 D	6 M	6 M
7 J	7 D	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 S	7 M	7 M	7 L	7 M
8 V	8 L	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 V	8 M	8 J	8 J
9 S	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 M	9 M	9 M	9 V
10 D	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 J	10 S	10 S
11 L	11 J	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 J	11 V	11 D	11 D
12 M	12 V	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 M	12 V	12 L	12 L
13 M	13 S	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 J	14 D	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 V	15 L	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 S	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 M	16 M	16 V
17 D	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 M	17 M	17 S
18 L	18 J	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L	18 D	18 D
19 M	19 V	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 L	19 L	19 L
20 M	20 S	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 M	20 M
21 J	21 D	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 J	21 M	21 M
22 V	22 L	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 V	22 J	22 J
23 S	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 M	23 M	23 V	23 V
24 D	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 M	24 S	24 S
25 L	25 J	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 J	25 V	25 D	25 D
26 M	26 V	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 L	26 L	26 L
27 M	27 S	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 M	27 M
28 J	28 D	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 V	29 L	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 D	31 J	31 M	31 M	31 M	31 D	31 M	31 M	31 L	31 L	31 S	31 S

**1ER TRIMESTRE 2017**  
Rédaction des fiches actions

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

# SUIVI-EVALUATION

Le Schéma territorial des services aux familles est élaboré pour une période de 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Le suivi-évaluation se réalise par axe stratégique de la façon suivante :

## 1. SUIVI

Il s'agit de faire des points réguliers de la mise en œuvre du schéma (axes et actions) pour permettre aux instances de gouvernance de rectifier la mise en œuvre le cas échéant afin d'être plus réactif. Un tableau de suivi d'utilisation simple sera mis en forme selon le modèle ci-dessous. Il doit pouvoir être mobilisé facilement par chaque groupe technique.

AXE/ACTION	CONTENU	DATE PRÉVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	DIFFICULTÉS ÉVENTUELLES DE MISE EN ŒUVRE	BILAN N°...
Axe I - intitulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sous axe 1</li> <li>• sous axe 2 ....</li> </ul>		Synthèse par sous axe	Axe exécuté à X%, > corrections à mettre en œuvre
Sous axe 1 Action 1 : intitulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• tâche a</li> <li>• tâche b</li> <li>• tâche c</li> <li>• tâche d</li> </ul>		RAS/difficultés de démarrage/ moyens manquants ...	Exécutée/ Non exécutée pour telle raison/ reportée

## 2. EVALUATION

Il s'agit de mesurer l'efficacité du programme au moyen des indicateurs prévus dans les fiches action et l'atteinte des objectifs. Un outil d'évaluation reprenant l'ensemble des actions et des indicateurs sera établi par axe et renseigné annuellement avant chaque comité de pilotage pour évaluer la pertinence des actions entreprises et les amender au besoin.

AXE 1 - INTITULÉ			
SOUS-AXE/ACTION	OBJECTIFS	INDICATEURS	MESURE
Sous-axe 1 - intitulé	Indiqué dans la fiche axe	Indicateur s'il existe ou synthèse des fiches	
A1 - intitulé	Indiqués dans la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• indicateur a</li> <li>• indicateur b</li> <li>• indicateur c ...</li> </ul>	
A2 - intitulé		<ul style="list-style-type: none"> <li>• indicateur</li> </ul>	



### 3. RESPECT DES 3 ENJEUX TRANSVERSAUX

Le Schéma territorial des services aux familles a été élaboré autour de 6 axes stratégiques et 3 enjeux transversaux :

- a. Réduction des inégalités territoriales ;
- b. Prise en compte des situations de fragilité et de handicap ;
- c. Respect de la place des publics.

Il convient de vérifier par axe que les actions prennent bien en compte ces enjeux transversaux.

AXE 1 - INTITULÉ			
SOUS-AXE/ACTION	RÉDUCTION DES INÉGALITÉS TERRITORIALES	PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE FRAGILITÉ ET DE HANDICAP	RESPECT DE LA PLACE DES PUBLICS
Sous-axe 1 - intitulé	Synthèse des fiches	Synthèse des fiches	Synthèse des fiches
A1 - intitulé	+ : favorable 0 : neutre - : défavorable  Observations :	Id.	Id.
A2 - intitulé	Id.	Id.	Id.

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

# LES SIGNATAIRES

## Schéma territorial des services aux familles : enfance, jeunesse, famille

**La démarche engagée par ce Schéma territorial des services aux familles : enfance, jeunesse, famille implique une cohérence entre les compétences des institutions signataires et les autres politiques publiques.**

**L'ETAT, outre ses missions dans l'élaboration du schéma, son pilotage et sa coordination, il est compétent au titre de ses différents services :**

- EDUCATION NATIONALE : instruction obligatoire pour les élèves de 6 à 16 ans, la scolarisation en école maternelle pour les enfants de 3 à 6 ans et la mise en œuvre des dispositifs pour une scolarisation des enfants de moins de 3 ans. L'Education Nationale intervient également dans les relations entre les parents, les enfants et l'école, dans le domaine de la prévention et la protection des enfants.
- DDCSPP et Education Nationale : organisation territoriale des temps périscolaires avec un accompagnement des porteurs de projet.
- DDCSPP : tutelle administrative et accompagnement pédagogique des structures d'accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs sans hébergement, colonies de vacances, séjours de vacances en famille) – développement d'action d'éducation populaire (apprentissage tout au long de la vie dans une démarche intergénérationnelle) – organisation territoriale des temps périscolaire avec un accompagnement des porteurs de projet – mise en œuvre des politiques de soutien à la parentalité
- JUSTICE : soutien à la parentalité, résolution de conflits familiaux et recours à la médiation familiale, au travers de certaines de ses juridictions

**La CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE mettent en œuvre de façon complémentaire une politique familiale qui rend opérationnels deux axes majeurs de ce Schéma territorial :**

- LE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE : la CAF et la MSA ont pour mission de déployer une politique de soutien aux parents au travers de différents dispositifs et financements qui lui sont confiés. La CAF pilote les instances et coordonne les actions menées sur les territoires.
- LE DÉVELOPPEMENT DES MODES DE GARDE POUR LES JEUNES ENFANTS : dans le cadre des engagements entre la branche famille et l'état, la CAF et la MSA contribuent au développement des places d'accueil du jeune enfant. Cette ambition forte est rendue possible par de nombreux leviers financiers et par l'expertise dont elles font bénéficier les partenaires et acteurs locaux de la petite enfance.

**Le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE, est en charge de l'organisation sociale et médico-sociale du territoire départemental et développe des politiques liées à la prévention, la petite enfance, la parentalité, et la protection des mineurs. En particulier :**

- l'agrément des assistantes maternelles et assistants familiaux et le contrôle de leur activité et l'organisation de leur formation ;
- l'autorisation des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- l'agrément et le financement des structures d'accueil petite enfance ;
- la protection maternelle et infantile, avec le repérage précoce des difficultés des parents au moment de l'arrivée de l'enfant, la construction du lien parent-enfant, la prévention des handicaps ;
- l'accompagnement des parents dans l'exercice de leur rôle parental et notamment en cas d'enfant porteur de handicap ;
- la promotion de la santé avec la prévention et le dépistage du handicap, le Centre de Planification Familiale, la prévention vaccinale ;
- la prévention, individuelle ou spécialisée et collective ;
- la protection des mineurs avec le recueil des informations préoccupantes et le maintien des liens parents-enfants.

**L'UDAF : au titre de ses missions réglementées (articles L 211-1 et suivants du code de l'action sociale), l'Union Départementale des Associations Familiales :**

- donne son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer des mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- représente officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics ;
- gère tout service d'intérêt familial confié par les pouvoirs publics ;
- exerce devant les juridictions l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

**Les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :** le redécoupage des territoires de coopération intercommunale (effectif en 2017) va amener un nouveau positionnement sur les politiques enfance, jeunesse, famille.

Leur implication dans les politiques sociales reste fondamentale afin de développer de façon concertée et harmonieuse les services et actions en direction des familles.

**L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ** se préoccupe du soutien à la parentalité inclut un volet santé (bien être des personnes), de l'approche de prévention de la santé et de la prise en compte médico-sociale des problématiques de l'exercice de la parentalité notamment pour les parents d'enfants porteurs de handicap.

Les signataires s'accordent, au regard de leurs compétences, pour mobiliser les moyens financiers, en fonction des crédits qui leur sont délégués ou inscrits dans leur budget de façon à soutenir les actions inscrites dans le schéma.

En tout état de cause, le financement des actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chacun des signataires au schéma.

Les différentes institutions s'engagent également à apporter leur fonction d'ingénierie aux services existants afin qu'ils déterminent leurs objectifs et modalités d'intervention au regard des besoins des familles, en fonction de leur évolution et selon les territoires.

Fait à Guéret,

le .....

En 7 exemplaires



**Philippe CHOPIN**  
Préfet de la Creuse



**Pascale NIQUET PETITPAS**  
Directrice académique  
des services de l'Education Nationale  
de la Creuse

---



**Valérie SIMONET**

Présidente du Conseil départemental  
de la Creuse



**Jean-François COTET**

Président de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Creuse

**Erwan GARGADENNEC**

Directeur général de la Caisse d'Allocations  
Familiales de la Creuse



**Guy FAUGERON**

Président de la Mutualité Sociale Agricole  
du Limousin

**Eric DALLE**

Directeur général de la Mutualité Sociale Agricole  
du Limousin

---



**Michel BACH**

Président de l'Union Départementale  
des Associations Familiales de la Creuse



**Nathalie COURTOIS**

Présidente du Tribunal de Grande Instance  
de Guéret

---

# MODÈLE FICHE « AXES + ACTIONS »

	<b>Titre</b>
<b>CONSTAT</b>	<b>Reprise des éléments de contexte et de diagnostic</b>
<b>OBJECTIFS</b>	<b>Déclinaison de l'axe stratégique en axes opérationnels</b>  Exemple : <b>1. Développer des outils de prévention précoces des situations</b> <b>2. ...</b>  <b>Respect des 3 enjeux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réduction des inégalités territoriales</li> <li>• prise en compte des situations de fragilité et de handicap</li> <li>• respect de la place des publics</li> </ul>
<b>PLAN D'ACTIONS</b>	<b>Actions plus ou moins finalisées à mettre en œuvre sur la durée du plan</b>  Exemple : <b>AXE I - sous axe 1</b> Action 1 : Charte périnatalité <b>A2</b> Expérimentation entretien postnatal <b>A3</b> Outils pour prévenir grossesses précoces  <b>AXE II - sous axe 2</b> Action 4 : ...



AX X-0 A0

**AXE I - SOUS AXE 1****ACTION 1 - TITRE****CONTEXTE**

Rappel des axes stratégique et opérationnel

**RÉFÉRENCES**

Contexte réglementaire, lois, code, délibération

**OBJECTIF(S)****Finalité mesurable par les indicateurs****CONTENU**

Détailler les différentes pistes de réflexion et actions possibles

**MODALITÉS  
DE MISE EN ŒUVRE**Nécessité de mise en place de groupe de travail,  
ressources à mobiliser, moyens humains, financiers,  
de formation**PILOTAGE**

X

**PARTENAIRES ASSOCIÉS**

X

**CALENDRIER DE RÉALISATION**

X

**SUIVI- EVALUATION**

Indicateurs retenus en fonction des objectifs à mesurer

**VIGILANCE  
PAR RAPPORT AUX ENJEUX  
DU SCHÉMA**Vérifier que les 3 enjeux sont bien pris en compte dans l'action  
**Réduction des inégalités territoriales**  
**Prise en compte des situations de fragilité et de handicap**  
**Respect de la place des publics**

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

# GLOSSAIRE

- AAH** : Allocation Adulte Handicapé
- AE** : Assistance Educative
- AEAD** : Action Educative à Domicile
- AECJF** : Association Educative Creusoise de la Jeunesse et de la Famille
- AEEH** : Allocation d'Education d'Enfant Handicapé
- AEMO** : Aide Educative en Milieu Ouvert
- AJPP** : Allocation Journalière de Présence Parentale
- AL / ALSH** : Accueil de Loisirs / Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- ALAIR** : Association Limousine pour l'Aide aux Insuffisants Respiratoires
- ANAESM** : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico sociaux
- APAJH** : Association des Parents et Amis des Jeunes Handicapés
- API** : Allocation Parent Isolé
- ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- AVS** : Auxiliaire de Vie Sociale
- BIJD** : Bureau d'Information Jeunesse Départemental
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CAMPS** : Centre d'Action Médicosocial Précoce
- CASF** : Code de l'Action Sociale des Familles
- CDAJE** : Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant
- CDEF** : Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
- CEC** : Contrat Emploi Consolidé
- CED** : Commission Enfance en Danger
- CEJ** : Contrat Enfance Jeunesse
- CEL** : Contrat Educatif Local
- CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale
- CHS** : Centre Hospitalier Spécialisé
- CIVIS** : Contrat d'Insertion à la Vie Sociale
- CJM** : Contrat Jeune Majeur
- CLAS** : Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire
- CLIS** : Classe d'Intégration Scolaire
- CLSH** : Centre de Loisirs Sans Hébergement
- CLSPD** : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- CNAOP** : Centre National d'Accès aux Origines Personnelles
- COPEC** : Commission pour la Promotion de l'Egalité des Chances et la Citoyenneté
- CPEF** : Centre de Planification et d'Education Familiale
- CSP** : Code de la Santé Publique
- DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- EAJE** : Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants
- EJE** : Educatrice Jeune Enfant
- EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- FAJD** : Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté
- FJT** : Foyer des Jeunes Travailleurs
- GRSP** : Groupement Régional de Santé Publique
- IME** : Institut Médico Educatif
- ITEP** : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
- LAEP** : Lieu d'Accueil Enfants-Parents
- MAESF** : Mesure d'Aide en Economie Sociale et Familiale
- MAGBF** : Mesure d'Aide en Gestion Budgétaire et Familiale
- MAM** : Maison d'Assistants Maternels
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MECS** : Maison d'Enfants à Caractère Social
- MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- OAA** : Organisme Agréé pour l'Adoption
- PEDT** : Projet Educatif de Territoire
- PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- PMI** : Protection Maternelle et Infantile
- PPS** : Plan Personnalisé à la Scolarité
- RAM** : Relais Assistants Maternels
- RCA** : Réseau Creusoise pour les Adolescents
- REAAP** : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunal
- RSA** : Revenu de Solidarité Active
- SAAF** : Service d'Accueil et d'Accompagnement des familles
- SDCI** : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- SESSAD** : Service de Soins et Scolarisation à Domicile
- SPIP** : Service de Probation et d'Insertion Professionnelle
- TISF** : Technicien de l'Insertion Sociale et Familiale
- UDAF** : Union Départementale des Associations Familiales
- UMJ** : Unité Médico Judiciaire
- UPI** : Unité Pédagogique et d'Intégration
- UTAS** : Unité Territoriale d'Action Sociale

2016

# Schéma territorial des services aux familles

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

